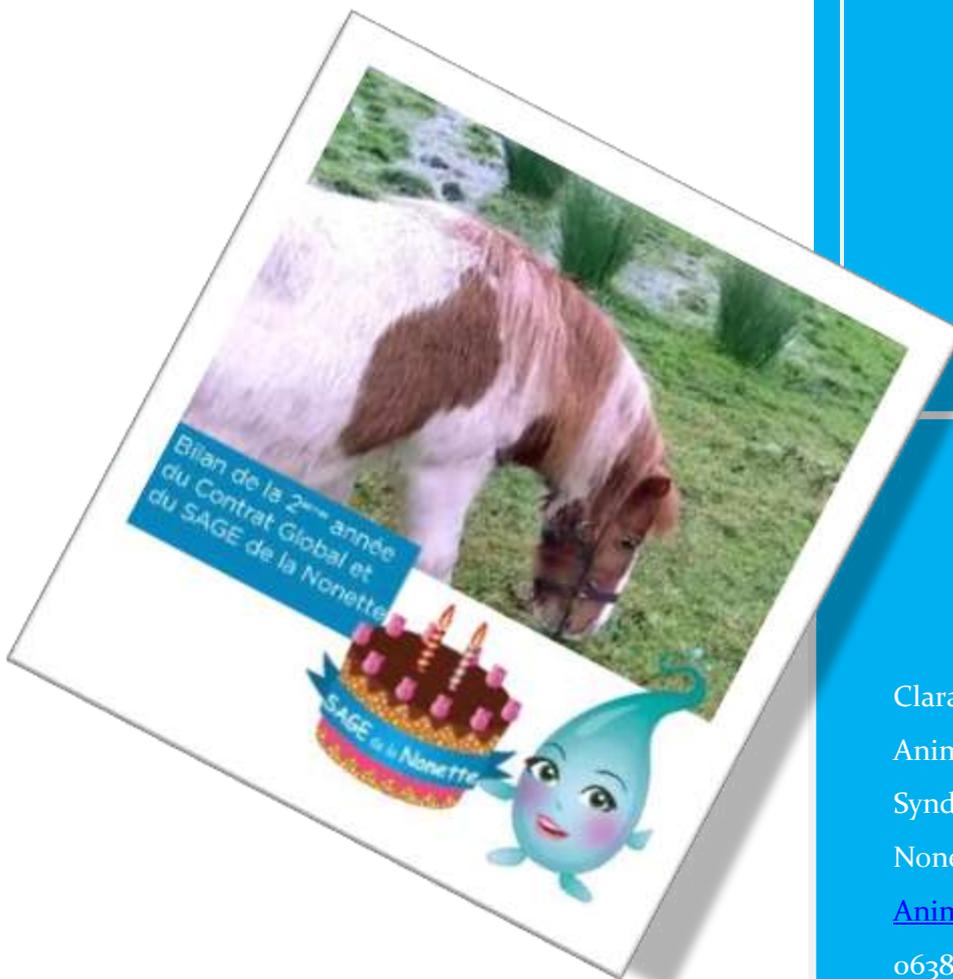




2017

*Rapport d'Activité
Animation du SAGE Nonette
et du Contrat Global*



Clara Morvan

Animatrice du SAGE Nonette

Syndicat Interdépartemental du SAGE

Nonette

Animatrice.sagenonette@gmail.com

0638574359



Animation - Communication
Accompagnement
des acteurs du territoire



Qualité des eaux



Protection et valorisation
des milieux naturels
et du patrimoine



Gestion du pluvial
Lutte contre
le ruissellement/érosion



Concertation entre les usagers

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Cellule d'animation | 5 |
| 2. Le SAGE | 7 |
| 2.1. La révision du SAGE..... | 7 |
| 2.2. Réunions de bureau et CLE..... | 7 |
| 2.3. Bilan de la deuxième année de mise en œuvre du SAGE..... | 9 |
| 2.4. Suivi de PLU et dossier loi sur l'eau..... | 14 |
| 2.4.1. Suivi de PLU | 14 |
| 2.4.2. Dossier loi sur l'eau et autres avis..... | 14 |
| 2.5. Concertation et gouvernance..... | 15 |
| 2.5.1. Evolution réglementation sur la gestion des milieux aquatiques | 15 |
| 2.5.2. Concertation et appui technique concernant la digue de Senlis | 24 |
| 2.6. Indicateurs de l'animation du SAGE | 26 |
| 3. Contrat Global..... | 27 |
| 3.1. Suivi du Contrat Global et bilan 2016 | 27 |
| 3.2. Bilan 2017 du contrat global..... | 29 |
| 3.2.1. Bilan 2017 et perspectives 2018 des actions grand cycle du contrat global..... | 32 |
| 3.2.2. Bilan 2017 et perspectives 2018 des actions petit cycle du contrat global | 35 |
| 3.3. Gestion et suivi des projets du contrat global..... | 38 |
| 3.3.1. Objectif 1 : Sensibilisation/communication | 38 |
| ☐ Semaine de l'eau..... | 38 |
| ☐ Journée de formation sur les techniques de lutte contre le ruissellement | 38 |
| ☐ Le Guide du riverain | 39 |
| ☐ Le Guide du SAGE..... | 40 |
| ☐ Autres actions de communication | 41 |
| 3.3.2. Projets Grand Cycle de l'Eau du Contrat Global..... | 43 |
| ✓ Projets rivière du SISN | 43 |
| ✓ Projets ruissellement et gestion du pluvial..... | 44 |
| ✓ Suivi des projets Grand Cycle du Contrat Global | 46 |
| 3.3.3. Projets Petit Cycle de l'Eau du Contrat Global | 47 |
| 3.3.4. Bilan des animations complémentaires du contrat global..... | 48 |
| 4. Conclusion – Perspectives 2018..... | 50 |
| Annexes | 51 |

Table des illustrations

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Organigramme de l'équipe du SISN | 5 |
| Figure 2 : Extrait d'un planning mensuel des actions de l'équipe du SISN | 6 |
| Figure 3 : Réunions de CLE et bureau de CLE en 2017 | 8 |
| Figure 4 : Liste des Communautés de Communes devenant adhérentes en lieu et place des communes actuelles..... | 16 |
| Figure 5 : Tableau des réunions GEMAPI menées avec les Communautés de Communes..... | 16 |
| Figure 6 : schéma de principe du scénario 1..... | 17 |
| Figure 7 : schéma de principe du scénario 2..... | 17 |
| Figure 8 : tableau comparatif des scénarios 1 et 2 | 18 |
| Figure 9 : positionnement de principe des Communautés de Communes en septembre 2017..... | 18 |
| Figure 10 : schéma de principe du syndicat à la carte | 19 |
| Figure 11 : liste des adhérents prévus au syndicat au 31/12/2017 | 19 |
| Figure 12 : tableaux des estimations budgétaires pour la GEMA et le SAGE | 20 |
| Figure 13 : répartition des cotisations par Communauté de Communes..... | 20 |
| Figure 14 : tableau du scénario 2 de représentation des délégués du syndicat mixte | 22 |
| Figure 15 : Tableau des délégués à désigner par représentation-substitution | 23 |
| Figure 16: Estimation financière de la maîtrise d'œuvre et des travaux de restauration de la digue de Senlis..... | 24 |
| Figure 17 : Plan de financement proposé pour la restauration de la digue de Senlis..... | 24 |
| Figure 18 : Répartition des actions et coûts par objectif | 27 |
| Figure 19 : Répartition du temps de travail par thématique pour le contrat global (jour/an)..... | 28 |
| Figure 20 : Missions des structures porteuse d'une animation territoriale | 28 |
| Figure 21 : Carton d'invitation au bilan 2016 du contrat global | 29 |
| Figure 22 : Photographies du bilan 2016 du Contrat Global le 9 Février..... | 29 |
| Figure 23 : légende des tableaux bilan du contrat global | 30 |
| Figure 24 : Avancement en 2017 par rapport l'ensemble des projets du contrat global..... | 30 |
| Figure 25 : bilan financier du contrat global | 31 |
| Figure 26 : bilan 2017 d'avancement des actions du contrat global | 31 |
| Figure 27 : photographies de la journée retour d'expériences sur les techniques de lutte contre le ruissellement à Acheux le 21 Septembre..... | 39 |
| Figure 28 : Page de garde du Guide du riverain..... | 39 |
| Figure 29 : Couverture du guide du SAGE | 41 |
| Figure 30 : Photographie de la clé USB du SAGE de la Nonette | 41 |
| Figure 31 : Page d'accueil du site internet du SISN..... | 42 |
| Figure 32 : Page Facebook du syndicat | 42 |
| Figure 33 : photographies de la plantation d'une haie avec l'école de Dammartin en Goële | 44 |
| Figure 34 : Schéma des conséquences d'une mauvaise gestion du pluvial..... | 45 |
| Figure 35 : Extraits du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales du Plessis-Belleville | 46 |
| Figure 36 : Bilan des projets Grand Cycle prévus en 2017..... | 47 |
| Figure 37 : bilan 2017 des actions petit cycle | 48 |
| Figure 38 : Actions de la Chambre d'Agriculture de l'Oise initialement inscrites au contrat Global de la Nonette..... | 48 |
| Figure 39 : bilan des diagnostics réalisés par la CCI de l'Oise | 49 |

1. Cellule d'animation

L'équipe du SISN, présentée sur l'organigramme ci-dessous, assure la mise en œuvre du SAGE (en orange) et du Contrat Global (en bleu).

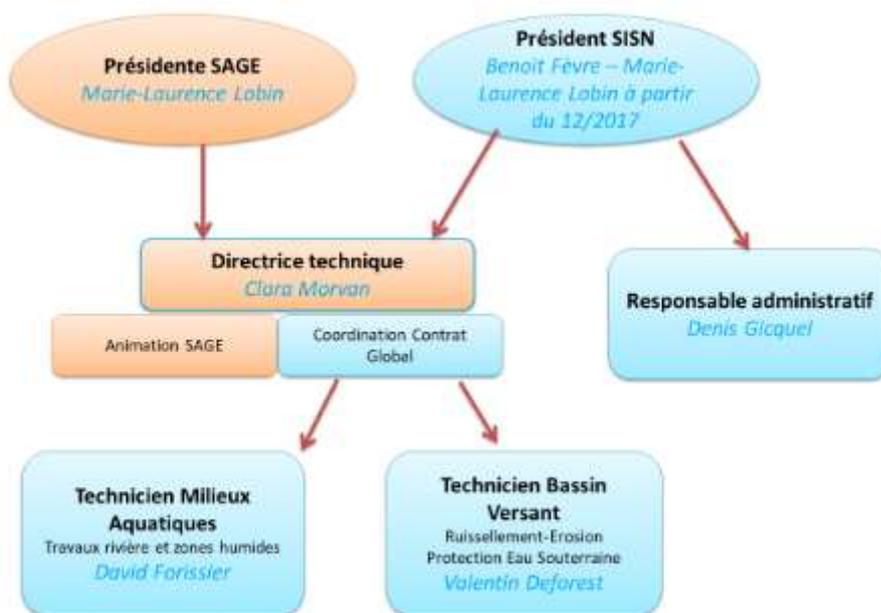


Figure 1 : Organigramme de l'équipe du SISN

La directrice technique du SISN, Clara Morvan, recrutée en Mai 2012, est responsable :

- A mi-temps de l'animation du SAGE
- A mi-temps de la coordination et du suivi du Contrat Global de la Nonette.

Le technicien rivière a pour mission le suivi des projets du SAGE et du Contrat Global portés par le SISN concernant les Milieux Aquatiques (qualité des cours d'eau, restauration hydromorphologique rivière, zones humides).

Un technicien bassin versant a été recruté en octobre 2016 afin de renforcer l'équipe mais a finalement quitté son poste au bout de 3 mois pour des raisons familiales. Un nouveau technicien est arrivé en juin 2017.

Sa mission est d'animer les volets du SAGE et du contrat global relatifs à la gestion du pluvial, la prévention du risque ruissellement/érosion et la préservation de la ressource en eau potable.

Les projets portés et suivis par le SISN sont coordonnés par la directrice sous l'autorité du Président du SISN, M. Benoit Fèvre, pour les activités liées aux milieux aquatiques, et de la Présidente de la CLE, Mme Marie-Laurence Lobin, pour les activités liées au SAGE.

Suite à la démission en fin d'année de M. Fèvre, Mme Lobin a été élue à l'unanimité présidente du SISN le 6 Décembre 2017.

Un planning d'actions est réactualisé chaque mois par la directrice afin d'organiser et prioriser le travail de l'équipe.

Planning actions SISN Juillet-août 2017



| | Actions | Qui | Quand |
|----------------------|--|-------------------------------------|------------------------|
| Administratif | Préparation prochains CS : liste délibérations | Clara, David, Denis | Avant fin août |
| | Préparation prochains CS : calcul participation des CC et répartition SAGE/GEMA pour calcul taxe GEMAPI/hab. | Denis, Clara | Jusque fin août |
| | Demande de subvention FEDER poste technicien BV | Denis, Clara | Avant fin juillet 2017 |
| | Aménagement locaux | Clara, Valentin Denis, David, | Eté 2017 |
| | Formation SIG | David, Valentin | 2017 |
| GEMAP | Statuts syndicat mixte | Denis Clara | Jusque octobre 2017 |
| | Concertation Communautés de communes GEMAPI | Clara | Début décembre 2017 |
| DIG | Travaux estivaux d'entretien 2017 | David | Fin juin à Oct 2017 |
| | Travaux restauration 2017 - tranche 2 - Travaux | David | Sept – Oct 2017 |

Figure 2 : Extrait d'un planning mensuel des actions de l'équipe du SISN

Le travail de la cellule d'animation est présenté par la directrice et discuté lors de chaque bureau du SISN et chaque Conseil Syndical.

En congé maternité de février à juin 2017, l'avancement de certains projets a été ralenti.

2. Le SAGE

2.1. La révision du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constitue un outil opérationnel de planification de la ressource en eau, face aux problématiques majeures rencontrées sur le territoire. Conformément à la réglementation en vigueur, un SAGE doit être constitué :

- ✓ d'un **Plan d'Aménagement et Gestion Durable** de la ressource en eau et des milieux aquatiques (**PAGD**), décliné en dispositions (fiches actions),
- ✓ d'un **règlement**, opposable aux tiers,
- ✓ d'un **atlas cartographique**.

La Commission Locale de l'Eau a voté en septembre 2012 la révision du SAGE de la Nonette. Afin de constituer un schéma adapté aux enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire, les membres de la CLE, et notamment de son bureau, se sont largement investis dans le travail rédactionnel durant toute la phase de révision de 2012 à 2015.

Les documents du SAGE ont été **approuvés par Arrêté Inter-préfectoral** le *15 décembre 2015*.

2.2. Réunions de bureau et CLE

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes réunions de CLE et bureau de CLE ayant eu lieu en 2016.

3 réunions de CLE et 5 réunions de bureau ont été organisées en 2017.

| Réunion | Date | Ordre du jour |
|---|------------|--|
| Bureau CLE élargi - Comité de pilotage contrat global Grand Cycle | 04/01/2017 | - Bilan de l'avancement des projets Grand Cycle du contrat global : actions sur le milieu aquatiques, protection contre les pollution diffuse et projets communication, sensibilisation, formation |
| Bureau CLE élargi - Comité de pilotage contrat global Petit Cycle | 05/01/2017 | - Bilan de l'avancement des projets Petit Cycle du contrat global : projets assainissement, eau potable, gestion du pluvial |
| Bureau CLE et SISN | 07/02/2017 | - Préparation des vœux du 9 février - Point sur les actions en cours - Préparation recrutement technicien ruissellement |
| CLE élargie - Vœux du SAGE | 09/02/2017 | - Bilan du contrat global - Bilan de la première année du SAGE - Présentation du bilan des actions 2016 et des projets 2017 aux membres de la CLE, du SISN et partenaires techniques du syndicat |
| Conseil Syndical | 28/02/2017 | - Vote du Budget |
| Réunion bureau SISN | 10/05/2017 | - Point projets et GEMAPI |
| Bureau SISN | 14/06/2017 | - Point projets |
| Bureau de CLE : groupe de travail exposition eau | 19/06/2017 | - Présentation du projet au bureau et partenaires du projets - Proposition de thématiques par panneau |
| Conseil syndical élargi CLE et CC | 06/07/2017 | - GEMAPI : propositions de statuts - Importance de maintenir la compétence SAGE avec la GEMA |
| Bureau CLE élargi : GEMAPI | 20/07/2017 | - Groupe de travail rédaction des statuts - Rappel compétences GEMA et SAGE - Présentation budget prévisionnel - Proposition répartition des délégués |
| Bureau CLE élargi GEMAPI | 06/09/2017 | - Groupe de travail rédaction des statuts |
| Bureau CLE : groupe de travail semaine de l'eau | 19/09/2017 | - Préparation de la semaine de l'eau 2018 - Choix des dates - Validation des thèmes - Réflexion sur les animations |

Figure 3 : Réunions de CLE et bureau de CLE en 2017

2.3. Bilan de la deuxième année de mise en œuvre du SAGE

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des dispositions du SAGE avec le calendrier prévisionnel et les maîtres d'ouvrage définis lors de la rédaction du document. Les actions réalisées en 2017 répondant à chaque disposition y sont présentées.

| N° | Intitulé de la disposition | Calendrier prévisionnel | | | | | maître d'ouvrage | suivi | actions 2017 |
|--------------------------------------|--|-------------------------|------|------|------|------|---|----------|---|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | | |
| Enjeu 1 : Faire Vivre le SAGE | | | | | | | | | |
| 1 | Sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques pour la ressource en eau et les milieux naturels et aquatiques | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | *guide du riverain *préparation semaine de l'eau 2018 *guide du SAGE |
| 2 | Associer la CLE à tout projet sur la ressource en eau et les milieux | | | | | | Tout porteur de projet sur le territoire | en cours | * Suivi des PLU, * Suivi des projets assainissements collectifs |
| 3 | Rassembler et partager les données sur l'état des masses d'eau et des milieux naturels et aquatiques | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * animation site internet et facebook * guide du riverain |
| 4 | Piloter les études d'amélioration de la connaissance | | | | | | Structure porteuse du SAGE, tout autre porteur d'études | en cours | * suivi qualité des cours d'eau * suivi des nappes phréatiques BRGM |
| 5 | Communiquer sur l'existence, l'intérêt et la portée du SAGE | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * site internet, facebook, plaquette * guide du SAGE |
| 6 | Pérenniser le dynamisme local | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * journée sur les techniques d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion en milieu rural le 21/09/2017 * journée travaux rivière le 17/11/2017 |
| 7 | Développer les partenariats pour la mise en œuvre du SAGE | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * travail collaboratif avec différents services et organismes : DDT, Fédération de pêche, JFO, CA, ABP, ARS, CENP, CEREMA, PNR * animation et suivi des projets des maîtres d'ouvrage du contrat global pour l'eau |
| 8 | Assurer une organisation adaptée pour la mise en œuvre du SAGE | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * recrutement technicien bassin versant * changement de locaux à Senlis |
| 9 | Étudier la gouvernance sur le territoire | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Structure porteuse du SAGE | en cours | * étude de gouvernance en cours, * projet de modification des statuts, de budget prévisionnel et de répartition des délégués * présentation GEMAPI en Conseil Syndical et CLE * réunion avec les CC tous les deux mois |

| N° | Intitulé de la disposition | Calendrier prévisionnel | | | | | | maître d'ouvrage | suivi | actions 2017 |
|---|---|-------------------------|------|------|------|------|------|---|-------------|---|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | | | |
| Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines | | | | | | | | | | |
| 10 | Poursuivre le suivi de la qualité des eaux superficielles | | | | | | | SISN | en cours | * réseau suivi qualité cours d'eau |
| 11 | Renforcer la connaissance sur la qualité des eaux souterraines | | | | | | | ARS, Agence de l'Eau, tout autre détenteur de données, Structure porteuse du SAGE | en cours | * suivi données ARS contrôle captage |
| 12 | Sensibiliser les particuliers raccordés à un système d'assainissement collectif aux risques de pollution | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | non démarré | |
| 13 | Renforcer l'auto-surveillance des stations d'épuration \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | non démarré | |
| 14 | Réaliser des schémas d'assainissement collectif \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * révision du zonage d'assainissement collectif de Montlognon, Borest et Fontaine-Chaalis, lancement du schéma directeur d'assainissement sur la CCSSO, zonage d'assainissement en cours sur la SICTEUV |
| 15 | Suivre le fonctionnement des stations d'épuration par la mise en place d'un observatoire \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Structure porteuse du SAGE | en cours | * récupération des rapports des délégataires * mise en place d'un tableau de suivi |
| 16 | Améliorer le traitement de l'azote et du phosphore | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * suivi des projets de nouvelles stations d'épuration avec des normes plus drastiques et notamment sur le bassin versant de la Launette |
| 17 | Améliorer les systèmes d'assainissement collectif | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * suivi des projets de construction/réhabilitation : Ermenonville, Dammartin, Courteuil, Ver-sur-Launette * mise ne œuvre de schéma directeur du pluvial préconisant mise en séoaratif des réseaux notamment |
| 18 | Sensibiliser les entreprises à la réduction des émissions polluantes | | | | | | | Agence de l'Eau, chambres consulaires, Structure porteuse du SAGE | en cours | Sensibilisation et pré-diagnostic de la CCI 60 |
| 19 | Réaliser des pré-diagnostic des entreprises | | | | | | | Entreprises, Agence de l'Eau, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, chambres consulaires, Structure porteuse du SAGE | en cours | Pré-diagnostic de la CCI 60 |
| 20 | Rédiger des autorisations de rejets pour toutes les industries raccordées \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétentes, entreprises | en cours | * Difficulté pour la CCI de contacter les bons interlocuteurs * pour la ZAC de Saint Maximi, la ACSO reprend la compétence. Échange prévue en 2018 |
| 21 | Sensibiliser les particuliers raccordés à un système d'assainissement non collectif aux pollutions | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | sans retour | * Collaboration nécessaire avec les SPANC et les Communautés de Communes |
| 22 | Renforcer la compétence technique et la connaissance réglementaire des SPANC | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | sans retour | * Collaboration nécessaire avec les SPANC et les Communautés de Communes |
| 23 | Identifier les zones à enjeu environnemental \$ | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | non démarré | A définir avec le bureau de CLE et l'Agence de l'Eau |
| 24 | Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement non collectif | | | | | | | Propriétaires privés, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * Collaboration nécessaire avec les SPANC et les Communautés de Communes * Campagne de mise aux normes mise en place par la CCPV |
| 25 | Mettre en place un dialogue territorial pour la préservation de la qualité des eaux | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * suivi projets assainissement à Ver-sur-Launette, Ermenonville, Fontaine-Chaalis-Montlognon-Borest, Rully, Barbary |
| 26 | Maitriser les risques de pollution sur le réseau de drainage du sous bassin versant de la Launette | | | | | | | Agriculteurs, propriétaires privés, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * Etude ruissellement * Rencontre et sensibilisation des agriculteurs |
| 27 | Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires à usage agricole et les apports en fertilisants | | | | | | | Profession agricole, structures de conseils au monde agricole, Structure porteuse du SAGE | en cours | * actions avec ABP * salon Terr'eau Bio en juin 2017 |
| 28 | Promouvoir l'agriculture biologique ou respectueuse de l'environnement \$ | | | | | | | Structure porteuse du SAGE, structures de conseils au monde agricole, ABP | en cours | * projet valorisation circuits courts avec PNR et association Le Clos de la Canardière de Chantilly * participation au salon du miel et des saveurs afin de favoriser les produits locaux issus d'un agriculture respectueuse de l'environnement * promotion du projet API-SAGE |
| 29 | Encourager les collectivités, les gestionnaires d'espaces verts et de loisirs à mettre en place des actions de gestion différenciée | | | | | | | État, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, gestionnaires d'espaces verts et de loisirs | en cours | Lancement d'un accompagnement des communes vers le zérophyto avec PNR |
| 30 | Sensibiliser les particuliers et les jardiniers à une meilleure utilisation des pesticides | | | | | | | Structure porteuse du SAGE, associations de jardiniers et jardins familiaux, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * animations jardiniers amateurs avec le CPIE à Senlis et Chantilly * actions avec les JFO Chantilly |
| 31 | Agir sur le stockage des effluents équin | | | | | | | Propriétaires et gestionnaires de centres hippiques/équestres, Polo Club, pensions pour chevaux, éleveurs | non démarré | |
| 32 | Protéger les captages avec une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * lancement de la révision de la DUP du captage de Bonsecour à Senlis (MO : Ville de Senlis) |
| 33 | Réaliser des études de Bassin d'Alimentation de Captage \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * finalisation étude patrimoniale sur les captages de Fleurines (MO : SIBH) * préparation du lancement du SDAEP sur l'ensemble du bassin versant |

| N° | Intitulé de la disposition | Calendrier prévisionnel | | | | | | maître d'ouvrage | suivi | actions 2017 |
|---|--|-------------------------|------|------|------|------|------|--|-------------|---|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | | | |
| Enjeu 3 : Protéger et Restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine | | | | | | | | | | |
| 34 | Sensibiliser et faire découvrir les zones humides | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * Journée élus restauration milieu aquatique le 17/11/2017 : retour d'expérience visite de sites de restauration de zones humides avec sentier pédagogique |
| 35 | Identifier les zones humides effectives | | | | | | | Déjà réalisé | fait | |
| 36 | Intégrer les zones humides effectives dans les documents d'urbanisme § | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * suivi PLU du bassin versant * guide du SAGE |
| 37 | Préserver les zones humides effectives | | | | | | | Propriétaires et gestionnaires de zones humides, porteurs de projet impactant une zone humide | en cours | * suivi PLU du bassin versant * guide du SAGE |
| 38 | Valoriser les zones humides effectives | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, propriétaires et gestionnaires de zones humides | en cours | * projet restauration marais de Ver-sur-Launette * projet sentier pédagogique à Gouvieux * guide du SAGE |
| 39 | Restaurer les fonctionnalités des zones humides dégradées | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, propriétaires et gestionnaires de zones humides | en cours | * Suivi projets restauration zones humides du CENP, * Projet restauration du marais de Ver-sur-Launette |
| 40 | Sensibiliser à la bonne gestion des cours d'eau | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * animations rivière, * rencontre et sensibilisation des riverains * guide du riverain |
| 41 | Communiquer sur les espèces exotiques envahissantes | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * animations rivière, * rencontre et sensibilisation des riverains * guide du riverain |
| 42 | Améliorer les connaissances des milieux naturels et aquatiques § | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * travail en partenariat avec Conservatoire des Sites Naturels de Picardie et Conservatoire de Botanique * Diagnostic et campagne d'arrachage plantes invasives * Diagnostic faune/flore sur zones de projets de restauration |
| 43 | Mettre en œuvre et actualiser le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * Mise en œuvre du PPRE |
| 44 | Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme § | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * suivi PLU du bassin versant * guide du SAGE |
| 45 | Réaliser un inventaire des plans d'eau § | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | non démarré | |
| 46 | Mettre en place un programme de gestion piscicole | | | | | | | Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, associations de pêches, Structure porteuse du SAGE | non démarré | * Concertation fédération pêche |
| 47 | Sensibiliser les propriétaires riverains et les collectivités aux notions de continuité écologique | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * animations rivière, * rencontre avec les riverains * guide du riverain |
| 48 | Améliorer la connaissance de la continuité écologique | | | | | | | Déjà réalisé | fait | |
| 49 | Identifier les ouvrages hydrauliques faisant obstacle à la continuité écologique | | | | | | | Déjà réalisé | fait | |
| 50 | Mettre en place une stratégie de restauration de la continuité écologique longitudinale | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * projet suppression buse à Mont-l'Evêque, * projet déconnexion étang à Courteuil * projet de suppression de seuils à Courteuil |
| 51 | Améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques | | | | | | | Propriétaires d'ouvrages | en cours | * concertation avec les gestionnaires * alerte lorsque niveaux trop bas * proposition de mise en place système de contrôle et de seuil d'alerte |
| 52 | Mettre en place une gestion cohérente et concertée des ouvrages hydrauliques | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * rappel aux propriétaire d'ouvrage sur la gestion des vannages, * organisation concertation gestion vannes Pavillon de Manse * proposition de mise en place système de contrôle et de seuil d'alerte |
| 53 | Préserver et restaurer la connectivité latérale | | | | | | | Maîtres d'ouvrage compétents pour l'entretien et la gestion des cours d'eau | en cours | * projets restauration hydromorphologique à Ver-sur-Launette, * projet restauration continuité latérale marais/rièrre à Ognon * projet de restauration de l'hydromorphologie à Barbery sur l'Aunette |
| 54 | Améliorer la connaissance du patrimoine | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * projet bélier hydraulique * projet restauration source d'Halatte |
| 55 | Développer des animations autour du patrimoine | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * projet bélier hydraulique, * projet restauration source d'Halatte, * préparation semaine de l'eau 2018 sur le patrimoine |
| 56 | Valoriser les projets d'éco-tourisme autour de la rivière et des milieux naturels et aquatiques | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * suivi projets sentier à Gouvieux |

| N° | Intitulé de la disposition | Calendrier prévisionnel | | | | | | maître d'ouvrage | suivi | actions 2017 |
|---|--|-------------------------|------|------|------|------|------|---|-------------|---|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | | | |
| Enjeu 4 : Maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation | | | | | | | | | | |
| 57 | Étudier les risques de ruissellement et d'érosion \$ | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * rencontre élus et agriculteurs sur la Launette pour mise en œuvre plan d'actions * rencontre élus pour diagnostic sur l'Aunette |
| 58 | Mettre en œuvre le programme d'actions sur le bassin versant de la Launette | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, agriculteurs, propriétaires riverains | en cours | * rencontre élus et agriculteurs sur la Launette pour mise en œuvre plan d'actions * rencontre partenaires potentiels pour financement |
| 59 | Encourager les modifications des pratiques agricoles pour limiter le ruissellement | | | | | | | Structures de conseil au monde agricole, exploitants | en cours | * journée sur les techniques d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion en milieu rural le 21/09/2017 |
| 60 | Inciter au maintien des prairies et des zones enherbées et boisées | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, propriétaires et gestionnaires des prairies et des zones enherbées | en cours | * mise en place du plan d'actions de l'étude ruissellement sur la Launette, * lancement d'une étude d'opportunité avec le PNR de création d'une filière foin et bois-biomasse pour inciter à la création de bandes enherbées et haies |
| 61 | Sensibiliser à la gestion des eaux pluviales | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * suivi PLU, coordination études gestion pluviale à Dammartin et au Plessis-Belleville * guide du SAGE |
| 62 | Veiller à la réalisation des zonages pluviaux \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * suivi PLU du bassin versant * suivi projets assainissement * guide du SAGE |
| 63 | Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les études d'assainissement \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * suivi PLU du bassin versant * suivi projets assainissement * guide du SAGE * suivi des schémas directeurs de gestion douce du pluvial à Dammartin et au Plessis-Belleville * lancement des schémas directeurs de gestion douce du pluvial à Othis et Senlis |
| 64 | Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * suivi PLU du bassin versant * suivi projets assainissement * guide du SAGE |
| 65 | Identifier les zones d'expansion de crue | | | | | | | Déjà réalisé | fait | |
| 66 | Intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * suivi PLU du bassin versant * guide du SAGE |
| 67 | Entretien les ouvrages hydrauliques | | | | | | | Propriétaires d'ouvrages, Structure porteuse du SAGE | en cours | * surveillance ouvrages à risque, * sensibilisation propriétaires * guide du riverain |
| 68 | Entretien les digues | | | | | | | Propriétaires ou exploitants de digues, structure porteuse de SAGE | en cours | * entretien et surveillance hebdomadaire digue de Senlis * préparation du transfert de la compétence vers la Communauté de Communes |
| Enjeu 5 : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux | | | | | | | | | | |
| 69 | Renforcer le suivi quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * suivi des dossiers loi sur l'eau de forages, * étude suivi piézométrique BRGM, * participation comités sécheresse |
| 70 | Améliorer la connaissance des prélèvements dans la ressource en eau et des usages | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | en cours | * étude BRGM suivi niveau nappes |
| 71 | Améliorer la connaissance sur la relation nappe/rivière \$ | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | non démarré | |
| 72 | Définir le volume prélevable dans la ressource en eau \$ | | | | | | | Structure porteuse du SAGE | non démarré | |
| 73 | Réaliser des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable \$ | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * préparation du lancement schéma directeur sur le bv prévu en 2018 * suivi étude patrimoniale du SIBH |
| 74 | Encourager les économies d'eau domestique et au sein des bâtiments privés | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, délégués de service public | en cours | * guide du SAGE |
| 75 | Économiser l'eau au sein des bâtiments et espaces publics | | | | | | | Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents | en cours | * guide du SAGE |

65 des 70 dispositions dont le démarrage avait été planifié pour 2017 ont bien été **mises en œuvre**, soit **93%**.

Les actions devant être **portées par le SISN**, structure porteuse du SAGE, ont **bien été réalisées** (35 sur 36 soit **97,5 %**), excepté le démarrage des réflexions sur la création de **zones à enjeu environnemental**, point sur lequel la Commission Locale de l'Eau doit travailler avec l'Agence de l'Eau et les Services de l'Etat en fonction des politiques actuelles.

Les dispositions dont la colonne action est **en fond rouge**, dont les 6 actions non réalisées, nécessitent une meilleure collaboration entre acteurs du territoire, notamment avec les Communautés de Communes. Au 1^{er} janvier 2018, les Communautés de Communes siègeront en lieu et place des communes au sein du SISN en tant que porteur de la compétence GEMAPI suite à la loi NOTRE. Elles seront donc l'interlocuteur direct du SISN et les échanges en seront donc favorisés.

Dès début 2018, la Commission Locale de l'Eau va rappeler par courrier à l'ensemble des collectivités et des acteurs du territoire l'importance **d'impliquer l'équipe d'animation du SAGE des projets en lien avec la ressource en eau**.

En effet, il est fréquent que la CLE ne soit pas informée de certains projets pourtant en lien avec la protection de la ressource en eau ou ne soit sollicitée que pour avis par les services de l'Etat sur des projets déjà finalisés en phase de consultation des services (par exemple pour des dossiers Loi sur l'Eau portant sur la création de forage, l'aménagement de lotissement, ou encore pour les PLU).

Une consultation de la CLE **dès l'amont des projets** permet de s'assurer de la bonne prise en compte du SAGE (et ainsi d'éviter les avis défavorables), d'accompagner et de conseiller les porteurs de projets, de faire le lien avec l'Agence de l'Eau pour la partie financière, et de communiquer sur d'autres projets ayant lieu sur le territoire afin d'assurer échanges et cohérence sur le bassin versant.

De plus, la CLE n'est que rarement sollicitée par le DDT ou la DRIEE de Seine-et-Marne pour avis sur les dossiers, les communes du bassin versant de ce département étant pourtant en pleine expansion.

Les indicateurs du SAGE pour l'année 2017 sont présentés en [Annexe 1](#).

2.4. Suivi de PLU et dossier loi sur l'eau

En 2017, **5 dossiers Loi sur l'Eau** ont été soumis à la CLE et **10 PLU et SCOT** suivis.

2.4.1. Suivi de PLU

La présidente et l'animatrice ont suivi en 2016 l'avancement des projets de PLU des communes de Chantilly, Mont-l'Evêque, Avilly-Saint-Léonard, Fleurines, Chamant, Baron, Versigny, Le Plessis-Belleville et Ermenonville ainsi que la révision du SCOT de la Communauté de Communes du Pays du Valois (CCPV).

L'animatrice se rend aux différentes réunions de travail sur les PLU et des avis sont rendus lors de la consultation des services.

Les avis suivants ont été rendus :

- **PLU de Montagny-Sainte-Félicité** : avis favorable sous réserve rendu le *26 Janvier 2017*
- **PLU d'Othis** : avis défavorable rendu le *30 Janvier 2017*
- **PLU de Baron** : avis défavorable rendu le *20 Juillet 2016*
- **PLU de Chamant** : avis favorable rendu le *18 Septembre 2017*
- **PLU d'Avilly-Saint-Léonard** : avis favorable sous réserve rendu le *4 octobre 2017*
- **SCOT de la CCPV** : avis favorable sous réserve rendu le *5 Octobre 2017*

2.4.2. Dossier loi sur l'eau et autres avis

La CLE émet des avis lorsqu'elle est consultée pour des travaux soumis à la loi sur l'eau.

En relation avec les services inspecteurs de la DDT, elle informe les riverains et communes sur les démarches à suivre pour le dépôt d'un dossier d'autorisation ou de déclaration en amont de travaux.

Un avis a été rendu sur le dossier loi sur l'eau suivant :

- **DUP de Toutevoie à Gouvieux** : courrier d'avis favorable déposé au Commissaire Enquêteur le *1^{er} février 2017*
- **ZAC de Dammartin** : avis défavorable déposé le *13 décembre 2017*

2.5. Concertation et gouvernance

2.5.1. Evolution réglementation sur la gestion des milieux aquatiques

La [Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles](#) (MAPTAM) crée une compétence obligatoire de **Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)**.

Cette loi est renforcée par [la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République \(NOTRe\)](#).

Le bloc de compétences GEMAPI est composé de :

- L'aménagement de bassin hydrographique
- L'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- La restauration des milieux aquatiques.
- La défense contre les inondations et contre la mer

Ce bloc peut cependant être **divisible** et **dissocié** entre plusieurs structures.

Cette **compétence obligatoire** est affectée aux Communautés de Communes et d'Agglomérations (EPCI) au *1er janvier 2018* qui ont le choix de transférer tout ou partie de cette compétence au SISN afin d'assurer la continuité et la cohérence de gestion des milieux aquatiques sur les cours d'eau et le bassin versant de la Nonette.

Elles peuvent aussi choisir d'assurer elles-mêmes cette compétence, de la transmettre entièrement à une autre structure ou de transférer chaque partie à des structures différentes.

Afin de se préparer à ces évolutions législatives, le SISN a lancé en 2015 une étude de gouvernance menée avec le *bureau d'études SCE* qui assure un **accompagnement juridique et technico-économique** tout au long de la démarche.

L'objectif de la mission est de proposer un schéma de gouvernance à l'échelle du bassin versant de la Nonette et d'accompagner le syndicat dans sa restructuration en articulation avec les dynamiques territoriales existantes et les réformes institutionnelles en cours.

Cette étude est divisée en trois phases :

- ✓ Phase 1 : état des lieux technique, juridique et financier de l'organisation du syndicat, *effectuée en 2015*
- ✓ Phase 2 : proposition de scénarios, évaluation financière, *effectuée en 2016*
- ✓ Phase 3 : restructuration des syndicats : évolution des statuts, budget prévisionnel, organisation, partenariats, *effectuée en 2017 avec de nombreuses erreurs et non finalisée par le bureau d'études*

Par délibération en date du *17 Octobre 2016*, le Conseil Syndical du SISN a délibéré pour la modification de ses statuts afin de se préparer au passage en syndicat mixte et de clarifier les compétences exercées, à savoir :

- La Gestion des milieux aquatiques, dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologique des eaux au sens de la DCE tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement, à l'exclusion de l'entretien régulier défini à l'article R. 215-2 du code de l'environnement qui doit être assuré par les propriétaires,
- L'animation du SAGE

Cette première modification des statuts devait préparer le transfert de compétence des EPCI au SISN en 2018. Cependant les sous-préfectures de Seine et Marne et de l'Oise n'ont finalement validé ces statuts qu'en fin d'année 2017.

Le SISN a ensuite organisé le 12 décembre 2016 une **présentation des propositions d'évolutions du Syndicat** quant à la GEMAPI à destination de l'ensemble des **Communautés de Communes** du bassin versant, des Communes, des Syndicats d'eau du territoire et Syndicats de rivière voisins.

| Membres à venir se substituant aux communes | Communes actuelles |
|--|---|
| Communauté d'agglomération de la région de Compiègne / Communauté de communes de Basse Automne | NERY, SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, VERBERIE |
| Communauté de communes Cœur-sud-Oise/ Communauté de communes des Trois Forêts | AUMONT-EN-HALATTE, BARBERY, BOREST, BRASSEUSE, CHAMANT, COURTEUIL, FLEURINES, FONTAINE-CHAALIS, MONTEPILLOY, MONT-L'EVEQUE, MONTLOGNON, OGNON, PONTARME, RARAY, RULLY SENLIS THIERS-SUR-THEVE VILLERS-SAINT-FRAMBOURG |
| Communauté de communes Pays de Valois | BARON, BOISSY-FRESNOY, CHEVREVILLE, ERMENONVILLE, EVE, FRESNOY-LE-LUAT, LAGNY-LE-SEC, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, OGNES, PEROY-LES-GOMBRIES, LE PLESSIS-BELLEVILLE, ROSIERES, SILLY-LE-LONG, TRUMILLY, VER-SUR-LAUNETTE, VERSIGNY, VILLERS-SAINT-GENEST |
| Communauté de communes Pierre - Sud - Oise / Communauté d'agglomération Creilloise | SAINT-MAXIMIN |
| Communauté de communes Plaines et Monts de France | MARCHEMORET, MONTGE-EN-GOELE |
| Communauté d'agglomération Roissy Pays de France | DAMMARTIN-EN-GOELE, OTHIS, ROUVRES, SAINT-MARD |
| Communauté de communes de l'aire cantilienne | APREMONT, AVILLY-SAINT-LEONARD, CHANTILLY, GOUVIEUX, VINEUIL-SAINT-FIRMIN |
| Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte | VILLENEUVE-SUR-VERBERIE |

Figure 4 : Liste des Communautés de Communes devenant adhérentes en lieu et place des communes actuelles

En 2017, de nombreuses réunions ont été menés avec les Communautés de Communes afin de continuer à travailler sur les statuts, les budgets prévisionnels et la représentation des élus.

En parallèle des rencontres individuelles avec les Communautés de Communes de Senlis Sud Oise, de l'Aire Cantilienne, des Agglomérations de Roissy Plaine de France et de Creil Sud Oise ont été menés.

| Date | Ordre du jour |
|------------|---|
| 06/07/2017 | Présentation d'une première version de statuts et de l'importance du transfert de la GEMA avec le SAGE |
| 20/07/2017 | Groupe de travail sur les statuts, le budget et la représentation des élus |
| 25/07/2017 | Point juridique en préfecture afin de valider les démarches à mener jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 |
| 06/09/2017 | Présentation d'une nouvelle proposition de statuts, choix du budget, demande du positionnement des Communautés de Communes concernant le SAGE |
| 12/12/2017 | Point suite au positionnement des Communautés de Communes concernant le SAGE et nouvelle proposition de répartition des délégués avec des poids de vote |

Figure 5 : Tableau des réunions GEMAPI menées avec les Communautés de Communes

Ces réunions ont permis de travailler avec l'ensemble des Communautés de Communes afin de définir collectivement l'organisation du futur syndicat.

Lors de la première réunion, 2 scénarios d'évolution du SISN ont été présentés :

Scénario 1 : Les Communes transfèrent la compétence SAGE aux Communautés de Communes. Ainsi, ces dernières transfèrent les compétences SAGE et GEMA en même temps. Les Communautés de Communes sont alors les seules adhérentes au SISN.

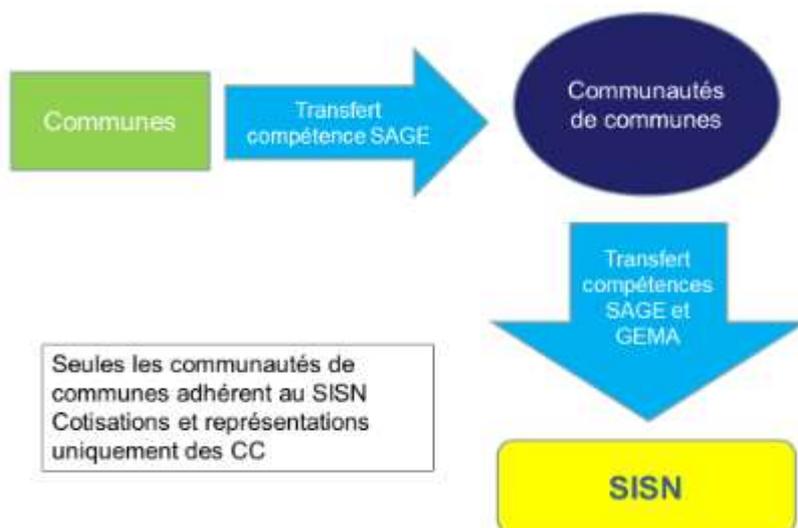


Figure 6 : schéma de principe du scénario 1

Scénario 2 : Les Communautés de Communes ne transfèrent que la compétence GEMA au SISN. Les communes gardent donc la compétence SAGE qu'elles délèguent à SISN. Les communes et Communautés de Communes adhèrent donc au SISN.



Figure 7 : schéma de principe du scénario 2

| | Possibilité 1 | Possibilité 2 |
|---------------------------|--|--|
| Qui adhèrent au SISN | Communautés de Communes uniquement | Communautés de Communes ET Communes |
| Cotisation | Communautés de Communes : cotisation pour le SAGE et pour la GEMA (taxe GEMAPI uniquement pour la partie GEMA) | Communautés de Communes : cotisation pour la GEMA (taxe GEMAPI) Communes : cotisation pour le SAGE |
| Représentation (délégués) | Statuts du SISN prévoient un nombre de délégués (37) par Communautés de Communes qui font ensuite leur choix | - Un délégué par Commune (52) Ou - Un délégué par Commune pour la partie SAGE(52) ET Un délégué par Communautés de Communes pour la GEMA(37) →89 délégués |

Figure 8 : tableau comparatif des scénarios 1 et 2

Les Communautés de Communes devaient se prononcer si possible pour septembre 2017 sur leur décision de principe quant aux compétences transférées au SISN. Les statuts ne pouvaient en effet être rédigés sans connaître les futurs membres et les compétences transférées.

| Membres | Compétences prises et transférées au SISN |
|---|---|
| Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) | SAGE+GEMA |
| Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) | SAGE+GEMA |
| Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) | SAGE+GEMA |
| Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) | SAGE+GEMA |
| Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) | GEMA |
| Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) | SAGE+GEMA |
| Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) | SAGE+GEMA |
| Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) | ? |

Figure 9 : positionnement de principe des Communautés de Communes en septembre 2017

La CARPF n'a fait aucun retour malgré de nombreuses relances. Cette Agglomération a lancé seulement en milieu d'année 2017 une étude sur la GEMAPI sur son territoire et elle ne peut se positionner avant la fin de l'étude.

La CCPV ne souhaitait pas adhérer au SISN pour le SAGE. Cette divergence avec les autres communautés de communes pose un certain nombre de problèmes. Le SISN aura pour membres des Communautés de Communes qui adhéreront pour la GEMA ou la GEMA et le SAGE et des communes qui adhéreront pour le SAGE pour celles dont la Communauté de Communes n'a pas souhaité prendre cette compétence.

Les statuts ont donc dû être modifiés afin de prendre en compte ces différentes possibilités d'adhésions pour les compétences SAGE et GEMA.

Schéma de principe du syndicat à la carte



Figure 10 : schéma de principe du syndicat à la carte

| Communautés de Communes/d'Agglomération | Compétences |
|---|-------------|
| Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) | SAGE+GEMA |
| Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) | SAGE+GEMA |
| Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) | SAGE+GEMA |
| Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) | SAGE+GEMA |
| Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) | GEMA |
| Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) | SAGE+GEMA |
| Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) | SAGE+GEMA |
| Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) | SAGE+GEMA |
| BARON | SAGE |
| BOISSY FRESNOY | SAGE |
| CHÉVREVILLE | SAGE |
| ERMENONVILLE | SAGE |
| ÈVE | SAGE |
| FRESNOY-LE-LUAT | SAGE |
| LAGNY-LE-SEC | SAGE |
| MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ | SAGE |
| NANTEUIL-LE-HAUDOUIN | SAGE |
| OGNES | SAGE |
| PEROY-LÈS-GOMBRIES | SAGE |
| PLESSIS-BELLEVILLE (LE) | SAGE |
| ROSIÈRES | SAGE |
| SILLY-LE-LONG | SAGE |
| TRUMILLY | SAGE |
| VER-SUR-LAUNETTE | SAGE |
| VERSIGNY | SAGE |
| VILLERS-SAINT-GENEST | SAGE |

Figure 11 : liste des adhérents prévus au syndicat au 31/12/2017

✓ Critères de calcul des cotisations

Les critères suivants ont été validés :

- 50 % Surface sur le bassin versant
- 50 % Population sur le bassin versant

Le critère linéaire de cours d'eau a totalement été écarté, il a été rappelé que le SISN n'est dorénavant plus seulement un syndicat de rivière, mais un syndicat de bassin versant agissant pour l'amélioration de la qualité des masses d'eau de façon global. Toutes les communes du bassin versant ont un impact sur les cours d'eau et nappes, via le ruissellement notamment. Il n'y a donc pas de raison à ce que ce critère cours d'eau soit maintenu.

La taxe GEMAPI ne pouvant s'appliquer à la compétence SAGE, un budget analytique a été calculé.

| Coût total SISN (SAGE+GEMA) | | | | |
|------------------------------------|--|---|--------------------------------------|--------------------|
| coût total projets SISN | coût projets restant à charge (après subvention) | frais de fonctionnement et postes subventionnés | total fonctionnement et projets SISN | total par habitant |
| 809 000 | 127 400 | 181 883.83 | 309 284 | 4.064 |

| Coût SAGE | | | | |
|--|-------------|------------|--|-------------------------|
| | coût par an | subvention | coût restant à charge (après subvention) | total SAGE par habitant |
| coût SAGE (poste animatrice à mi-temps+ charge + frais annexe locaux voiture téléphone...) | 39 001.03 | 20 100.00 | 18 901.03 | 0.248318685 |
| Etudes liées au SAGE | 175 000.00 | 140 000.00 | 35 000.00 | 0.459824478 |
| | | | total SAGE | 0.708 |

Figure 12 : tableaux des estimations budgétaires pour la GEMA et le SAGE

| Communautés de Communes/d'Agglomération | Habitants | % habitants | Surface | % surface | Total hab/surf | Coût 2018 minimum | coût SAGE | Coût GEMA 2018 minimum | Coût 2017 |
|---|---------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------------|--------------------|------------------------|-------------------|
| Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) | 0 | 0.00% | 322 | 0.79% | 0.40% | 1 221.87 € | 212.94 € | 1 008.92 € | 96.60 |
| Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) | 0 | 0.00% | 399 | 0.98% | 0.49% | 1 514.05 € | 263.86 € | 1 250.19 € | 119.70 |
| Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) | 23 004 | 30.22% | 5 986 | 14.69% | 22.46% | 69 453.39 € | 12 104.11 € | 57 349.27 € | 65 495.70 |
| Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) | 261 | 0.34% | 469 | 1.15% | 0.75% | 2 309.97 € | 402.57 € | 1 907.39 € | 290.61 |
| Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) | 16 546 | 21.74% | 16 047 | 39.38% | 30.56% | 94 509.96 € | 16 470.88 € | 78 038.98 € | 45 969.24 |
| Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) | 21 054 | 27.86% | 15 689 | 38.50% | 33.08% | 102 310.60 € | 17 630.36 € | 84 680.24 € | 66 980.47 |
| Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) | 259 | 0.34% | 1 429 | 3.51% | 1.92% | 5 948.73 € | 1 036.73 € | 4 912.01 € | 272.67 |
| Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) | 14 988 | 19.69% | 412 | 1.01% | 10.35% | 32 015.54 € | 5 579.56 € | 26 435.97 € | 9 055.31 |
| Total | 76 112 | 100.00% | 40 753 | 100.00% | 100.00% | 309 284.00 € | 53 901.03 € | 255 382.98 € | 190 280.50 |

Figure 13 : répartition des cotisations par Communauté de Communes

✓ Critères de représentations des délégués

Etant donnée l'adhésion de communes et de Communautés de Communes pour des compétences différentes, le calcul de représentation des délégués devient très complexe.

- Le Conseil Syndical sera composé de délégués représentants chacune des collectivités adhérentes avec au moins un délégué titulaire et un suppléant par collectivité.
- Leur nombre et la pondération de leur voix dépendra :

- ✓ des compétences pour lesquelles elles adhèrent
 - ✓ de la surface de la collectivité sur le bassin versant de la Nonette
 - ✓ du nombre d'habitants présents sur le bassin versant basée sur la *population municipale* issue du dernier recensement connu.
- La clé de répartition est identique à celle des cotisations.
 - Pour les Communautés de Communes adhérents pour les **compétences SAGE et GEMA**, la clé de répartition correspond à **50 % de la surface** et **50 % de la population**.
 - Le critère population est basé sur le nombre d'habitants présents sur le bassin versant basée sur la *population municipale* issue du dernier recensement connu.
 - Un ratio 17 % pour le SAGE et 83% pour la GEMA est utilisé en complément pour les collectivités n'adhérant qu'à l'une ou l'autre des compétences. Ce ratio correspond au pourcentage du coût des deux compétences dans le budget total en 2018.
 - Le minimum de délégué par collectivité est ramené à 1 pour que chacune des structures ait au moins un représentant.
 - Le nombre de délégués titulaires sera doublé du même nombre de **délégués suppléants**.
 - Sans pondération des voix, le conseil syndical serait composé de 354 délégués.
 - Deux scénarios avec des pondérations des voix ont été proposés :
 - ⇒ Scénario 1 : **77 délégués** titulaires avec un **poids de vote à allant de 1 à 6**
 - ⇒ Scénario 2 : **44 délégués** titulaires avec un **poids de vote allant de 1 à 19**

L'ensemble du comité de pilotage **valide le scénario 2**.

| Communautés de Communes/d'Agglomération | Compétences | nombre de délégués | poids de chaque voix |
|---|-------------|--------------------|----------------------|
| Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) | SAGE+GEMA | 1 | 6 |
| Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) | SAGE+GEMA | 1 | 6 |
| Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) | SAGE+GEMA | 6 | 13 |
| Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) | SAGE+GEMA | 1 | 6 |
| Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) | GEMA | 5 | 18 |
| Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) | SAGE+GEMA | 6 | 19 |
| Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) | SAGE+GEMA | 1 | 6 |
| Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) | SAGE+GEMA | 5 | 6 |
| BARON | SAGE | 1 | 1 |
| BOISSY FRESNOY | SAGE | 1 | 1 |
| CHÈVREVILLE | SAGE | 1 | 1 |
| ERMENONVILLE | SAGE | 1 | 1 |
| ÈVE | SAGE | 1 | 1 |
| FRESNOY-LE-LUAT | SAGE | 1 | 1 |
| LAGNY-LE-SEC | SAGE | 1 | 1 |
| MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ | SAGE | 1 | 1 |
| NANTEUIL-LE-HAUDOUIN | SAGE | 1 | 1 |
| OGNES | SAGE | 1 | 1 |
| PEROY-LÈS-GOMBRIES | SAGE | 1 | 1 |
| PLESSIS-BELLEVILLE (LE) | SAGE | 1 | 1 |
| ROSIÈRES | SAGE | 1 | 1 |
| SILLY-LE-LONG | SAGE | 1 | 1 |
| TRUMILLY | SAGE | 1 | 1 |
| VER-SUR-LAUNETTE | SAGE | 1 | 1 |
| VERSIGNY | SAGE | 1 | 1 |
| VILLERS-SAINT-GENEST | SAGE | 1 | 1 |
| TOTAL | | 44 | 354 |

Figure 14 : tableau du scénario 2 de représentation des délégués du syndicat mixte

Il est rappelé les difficultés administratives que pose l'organisation d'un tel conseil du fait de la non adhésion de l'ensemble des Communautés de Communes pour les deux compétences GEMA et SAGE. Chaque délégué devra être identifié afin de bien prendre en compte son poids de vote et la ou les compétences pour lesquelles ils se positionnent.

Les **pouvoirs** ne pourront être donnés qu'entre délégués de Communautés de Communes et entre délégués de communes. Il devra bien être précisé sur les pouvoirs le poids de vote du délégué représenté et les compétences pour lesquelles le pouvoir est valable (les délégués de la CCPV ne pourront voter que pour la compétence GEMA et pas pour les sujets concernant le SAGE).

Le **quorum n'est basé que sur le nombre de délégués présents** et ne prend pas en compte le poids de vote. Il sera donc fixé à **23 membres présents**.

Une Communautés de Communes et une commune ne peuvent être représentées par une même personne pour des compétences différentes.

Suite à la validation de ces différents points avec les Communautés de Communes, un projet de statut a pu être finalisé. Il sera délibéré lors d'un premier Conseil Syndical réunissant par représentation substitution les Communautés de Communes qui siègeront à partir du 1^{er} janvier 2018 en lieu et place des communes. Elles auront pour ce premier conseil autant de représentant qu'avant janvier 2018 (soit un représentant par commune présente sur le bassin versant). Les communes seront aussi

représentées pour les Communautés de Communes n'ayant pas délibéré par anticipation la prise de compétence du SAGE.

Ainsi les Communautés de Communes doivent désigner au plus vite fin 2017 ou début 2018 ces futurs délégués pour cette phase de transition.

| Communautés de Communes/d'Agglomération | nombre de communes sur le SISN = nombre de délégués par représentation substitution |
|---|---|
| Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) | 1 |
| Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) | 3 |
| Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) | 5 |
| Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) | 1 |
| Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) | 18 |
| Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) | 18 |
| Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) | 2 |
| Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) | 4 |
| Total | 52 |

Figure 15 : Tableau des délégués à désigner par représentation-substitution

Suite à la validation des statuts, chaque Communauté pourra désigner ses « délégués finaux » selon les modalités de représentation présentées dans le chapitre ci-dessus.

Les délégués peuvent être **des conseillers municipaux ou communautaires**.

Il est rappelé l'importance de l'intérêt et de l'implication de ces délégués pour l'atteinte des objectifs de bon état de la ressource en eau du territoire. Ils sont de précieux relais pour la mise en œuvre opérationnel des projets du SISN.

Le maintien du positionnement actuel de la CCPV pose d'importantes difficultés. L'organisation des conseils syndicaux risque d'être très difficile. Le nombre de délégués a pu être réduit grâce à un système de poids de vote mais cela restera très complexe à mettre en pratique. De plus, le quorum risque d'être d'autant plus difficile à atteindre et reposera beaucoup sur la présence des délégués des communes de la CCPV. Enfin, il est de plus rappelé la difficulté de séparer les décisions relevant du SAGE et celle relevant uniquement de la GEMA, puisque le SAGE est le document d'orientation des actions GEMA.

Pour simplifier le fonctionnement du syndicat, il est à nouveau demandé à la CCPV de revoir son positionnement afin de travailler avec plus de cohérence sur le territoire et d'œuvrer ensemble efficacement pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

2.5.2. Concertation et appui technique concernant la digue de Senlis

Le classement de la digue de la Nonette de Senlis en classe C et la nomination du SISN en tant que gestionnaire de l'ouvrage a induit un travail très important pour l'équipe du SISN. L'animatrice suit le travail de surveillance assuré par le technicien rivière.

L'**étude de danger** réglementaire finalisée en 2015 conclue sur la **nécessité de mener d'importants travaux de restauration** sur l'ouvrage.

En effet, deux **désordres** sont particulièrement inquiétants : le **déversoir**, instable, permettant de renvoyer dans le **Saint-Urbain** en fond de vallée une partie du débit en période de hautes eaux et une **fuite** importante en aval du déversoir dont l'origine n'a pas été localisée précisément mais pourrait être liée à plusieurs infiltrations dans le corps de digue.

La prise en charge de ces travaux est problématique et le SISN n'a ni les moyens financiers ni les moyens techniques et humains pour les mener à bien.

Plusieurs réunions ont été organisées à la demande de la **Sous-préfecture** afin de rassembler les différents protagonistes et trouver une solution pour réduire les risques et restaurer durablement la digue.

Une estimation budgétaire et un plan de financement ont été réalisés par le SISN.

| Nature | Unité | Quantité | Coût unitaire en € | Coût total en € (HT) |
|---|---------|----------|--------------------|----------------------|
| Maîtrise d'œuvre digue de Senlis + déversoir | | | | 100 000 |
| Palplanche PU 8 hauteur 6m (aval déversoir) | ml | 366 | 1 200 | 439 200 |
| Palplanche PU 8 hauteur 6m (amont déversoir) | ml | 10 | 1 200 | 12 000 |
| Consolidation déversoir (remontée du tablier, consolidation de l'aval du déversoir en enrochement lié, vannage, passerelle) | forfait | 1 | 60 000 | 60 000 |
| Recharge sites affaîssés | | | | 15 000 |
| Frais annexes et imprévus | | | | 13 800 |
| Total Tranche 1 (HT) | | | | 640 000 |

| Nature | Unité | Quantité | Coût unitaire en € | Coût total en € (HT) |
|---|-------|----------|--------------------|----------------------|
| Palplanche PU 8 hauteur 6m (aval déversoir) | ml | 350 | 1 200 | 420 000 |
| Elargissement digue | ml | 50 | 500 | 25 000 |
| Total Tranche 2 (HT) | | | | 445 000 |

Figure 16: Estimation financière de la maîtrise d'œuvre et des travaux de restauration de la digue de Senlis

| | Prise en charge | Montant en € (HT) |
|--|-----------------|-------------------|
| DETR*- | 22.12% | 240 000 |
| Conseil Départemental | 25% | 271 250 |
| Ville de Senlis | 20% | 217 000 |
| Propriétaires riverains privés /SANEF | 10% | 108 500 |
| Fonds Barnier/Réserve Parlementaire/FSIL | 22.88 % | 248 250 |
| Total | 100% | 1 085 000 |

Figure 17 : Plan de financement proposé pour la restauration de la digue de Senlis

Une convention a été rédigée entre la mairie de Senlis et le SISN afin de définir les modalités de financement du projet et permettant notamment à la ville de Senlis de solliciter les fonds de la DETR afin de les reverser au SISN pour le lancement de l'étude. Il y a aussi été inscrit des articles protégeant financièrement le SISN, notamment précisant que le SISN ne pourrait engager aucun contrat tant qu'il n'avait pas reçu les avances nécessaires et tant que le plan de financement n'était pas bouclé.

Il a aussi été demandé à la SANEF, qui rejette un important volume d'eau pluviale issue des voiries de l'Autoroute A1 dans la Nonette endiguée, une participation en tant que bénéficiaire et usagers de l'ouvrage. Suite à de nombreuses relances, un accord de principe a finalement été donné. Une convention a été rédigée en 2017 définissant les modalités de la participation financière de la SANEF. Au vu des échéances, cette convention sera finalement directement signée entre la CCSSO, future gestionnaire de la digue et la SANEF.

L'Entente Oise-Aisne a proposé de se porter Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet. Une convention a donc été signée entre le SISN et l'Entente Oise-Aisne dans ce sens.

Ces trois conventions suivront le futur maître d'ouvrage, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, qui portera au 1^{er} Janvier 2018 la compétence Gestion des Inondations.

Le SISN devait lancer l'étude de maîtrise d'œuvre dès la réception des avances de subventions. La ville de Senlis n'a prévenu le SISN de la réception de la notification d'obtention de la DETR qu'en juillet 2017.

Le Conseil Départemental a de même donné son accord de financement le 6 juin 2017 et une avance a été accordée le 21 décembre 2017.

Le cahier des charges a été rédigé par le SISN avec l'appui de l'Entente Oise-Aisne en juillet 2017. La consultation a été lancée le **20 juillet**. Deux mois ont été donnés aux entreprises étant donnée la période de congés et la complexité du dossier.

Seul le bureau d'études *SAFEGE* a répondu au marché. Une phase de négociation des prix a été mise en œuvre.

La réunion de lancement a eu lieu le **9 Novembre** et il a été demandé au bureau d'études de pouvoir présenter dès le **20 décembre** les scénarios de travaux de restauration de la digue avant le transfert du marché et de la compétence à la Communautés de Communes de Senlis Sud Oise.

Le bureau d'études n'a eu aucun retour de l'Architecte des Bâtiments de France malgré de nombreuses relances. La Sous-préfecture appuiera la demande dès début 2018 afin de lui présenter rapidement le projet, son avis étant conforme.

2.6. Indicateurs de l'animation du SAGE

| Indicateurs de l'animation SAGE pour l'année 2016 | | |
|---|---|--|
| Financier | Sociologique | Technique |
| 35050 € pour 0,5 ETP et frais fixe | 3000 personnes réseaux sociaux et site web + animations grand public + réunions élus et acteurs + outils de communication (guides, brochures, clés USB, ...) | 13 opérations |
| Montant d'aides lié à l'animation | Nombre de personnes sensibilisées par la politique de l'eau sur un territoire ou sur une thématique. | Nombre d'actions pertinentes vis-à-vis du milieu qui ont été terminées ou inaugurées dans l'année. |

| | |
|---|----|
| Nombre de CLE | 3 |
| Nombre de bureaux de CLE, commissions thématiques, et autres réunions relatives au SAGE | 7 |
| Nombre d'études suivies dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE | 4 |
| Nombre de documents d'urbanisme suivi (SCOT, PLU) | 10 |
| Nombre de dossiers lois sur l'eau analysés et d'avis préparés (compter 1 par dossier) | 5 |
| Nombre d'outils de communication réalisés ou animés (guides, plaquettes etc.) | 5 |
| Nombre de journées de formation/ sensibilisation réalisées | 12 |

| Mission | Volet | Tps |
|------------------------------|--|-------------|
| Missions prioritaires | Organisation et animation des réunions de la CLE, de ses commissions thématiques et du bureau + rédaction rapport annuel de la CLE | 6 j |
| | Suivi études | 15 j |
| Missions spécifiques | Faire émerger les actions demandées dans le SAGE, accompagner les maitres d'ouvrage. | 7 j |
| | Analyse des dossiers loi sur l'eau soumis à l'avis de la CLE | 4 j |
| | Suivre les documents d'urbanisme sur le territoire du SAGE | 6 j |
| Missions générales | Actions de sensibilisation, formation, communication et d'information | 5 j |
| | Veille technique, formations | 2 j |
| | Suivi projets de territoire | 15 j |
| | Coordination SISN | 20 j |

Total SAGE : 80 jours

Attention, l'animatrice du SAGE a été absente pendant 16 semaines (délai minimum de congés maternité) Ces chiffres sont donc à la baisse par rapport au bilan 2016.

3. Contrat Global

3.1. Suivi du Contrat Global et bilan 2016

Le contrat global a pour but de regrouper les **actions prioritaires** pour les années **2016 à 2021** afin de répondre aux enjeux du SAGE d'amélioration de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. **55 projets** y sont inscrits portés par **25 maîtres d'ouvrage** de structures diverses : Communes, Communautés de communes, Syndicats, Associations, Chambres consulaires.

Le contrat engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité. L'agence s'engage à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties. Le SISN, structure porteuse, anime le contrat et accompagne les porteurs de projets.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est de **29 millions d'euros H.T.**

| Objectifs | Nbre projet | Coût € |
|---|-------------|------------|
| Sensibilisation à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques | 9 | 250 600 |
| Protéger/restaurer les milieux naturels et mettre en valeur le patrimoine | 21 | 3 671 000 |
| Améliorer la gestion des eaux pluviales et maîtriser les ruissellements | 6 | 1 120 000 |
| Améliorer la qualité des eaux superficielles | 12 | 22 860 000 |
| Garantir un équilibre quantitatif entre usages et milieux | 2 | 850 000 |
| Améliorer la qualité des eaux souterraines | 5 | 212 000 |
| Total | 55 | 28 963 600 |



Figure 18 : Répartition des actions et coûts par objectif

25 projets sont portés par le SISN. Il s'agit principalement de projets de restauration de milieux aquatiques, de lutte contre le ruissellement et de communication. Certains projets s'inscrivant à l'échelle du bassin versant seront aussi portés par le SISN comme un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ou des études de ruissellement.

Le SISN, en tant que porteur du contrat, aura aussi pour rôle l'accompagnement des porteurs de projets et le suivi de l'ensemble des actions afin de s'assurer du bon avancement du contrat et du respect du planning.

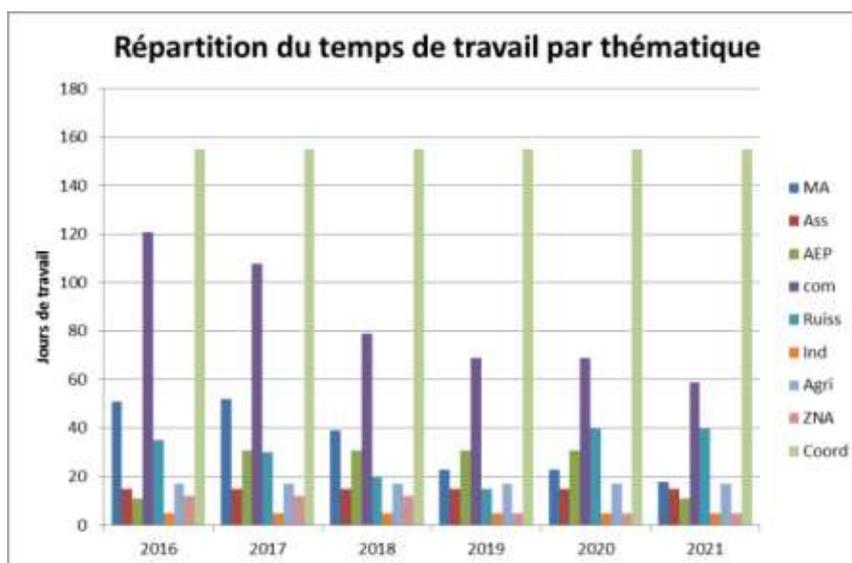


Figure 19 : Répartition du temps de travail par thématique pour le contrat global (jour/an)

En plus du SISN, 3 autres structures se sont inscrites en tant que porteuses d'une animation territoriale. Leurs missions, présentées dans le tableau ci-dessous, font suite à plusieurs échanges avec le SISN et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin de bien adapter les actions aux enjeux du territoire et aux contraintes des structures.

| Structure porteuse d'une animation territoriale (par ordre alphabétique) | Missions |
|--|---|
| Agriculture Biologique en Picardie | Développer l'agriculture biologique sur les bassins d'alimentation prioritaires et accompagner les collectivités dans le développement des filières biologiques. Temps estimé à ce contrat : 5 jours par an. |
| Chambre d'agriculture de l'Oise | Développer les pratiques économes en intrants : protection intégrée et techniques alternatives sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires afin de diminuer les pollutions diffuses d'origine agricole. Participer à la mise en place d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le sous-bassin de la Launette. Temps estimé à ce contrat : 10 jours par an. |
| Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise | Mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation des TPE, PME/PMI et commerces, au travers d'actions individuelles et collectives, en partenariat avec les acteurs locaux, et accompagner les plus motivées de ces entreprises dans la mise en œuvre de démarches et d'outils de maîtrise de leurs effluents Temps estimé à ce contrat : 1% du temps de travail de la chargée de mission eau. |

Figure 20 : Missions des structures porteuse d'une animation territoriale

Un premier bilan a été effectué lors du Comité de pilotage le 9 février 2017 à l'Abbaye de Chaalis.



Figure 21 : Carton d'invitation au bilan 2016 du contrat global



Figure 22 : Photographies du bilan 2016 du Contrat Global le 9 Février

Plus de 90 personnes étaient présentes, élus, partenaires et acteurs du territoire, montrant l'intérêt et la dynamique mise en place sur le territoire.

La séance s'est clôturée par une présentation du projet de restauration du bélier hydraulique de Fontaine-Chaalis.

Un cocktail déjeunatoire a ensuite été proposé au comité afin de continuer les échanges jusqu'en milieu d'après-midi.

3.2. Bilan 2017 du contrat global

L'animatrice du contrat étant en congés maternité de mars 2017 à fin juin 2017 (16 semaines soit 80 jours), certains projets portés par le SISN ont pris un léger retard.

Le tableau suivant reprend les actions prévues pour 2017 ainsi que leur avancement et le temps d'animation.

Les actions ont été classées selon les thématiques du SAGE pour assurer la cohérence entre le Schéma et son outil opérationnel que constitue le contrat global.

| | |
|--|---|
| | projet finalisé |
| | projet en cours |
| | projet retardé ou nécessitant la levée de blocage |
| | projet bloqué |

Figure 23 : légende des tableaux bilan du contrat global

L'animation du contrat global a représenté en 2017 **60 jours de travail**, le temps d'animation spécifique au poste de technicien bassin versant n'y étant pas intégré.

En ajoutant les **80 jours de travail d'animation du SAGE et de management de la structure**, le temps de travail global représente un **poste à temps complet**, soit 140 jours. (220 jours moins 80 jours d'absence)

Les **indicateurs du contrat global** sont présentés en [Annexe 2](#).

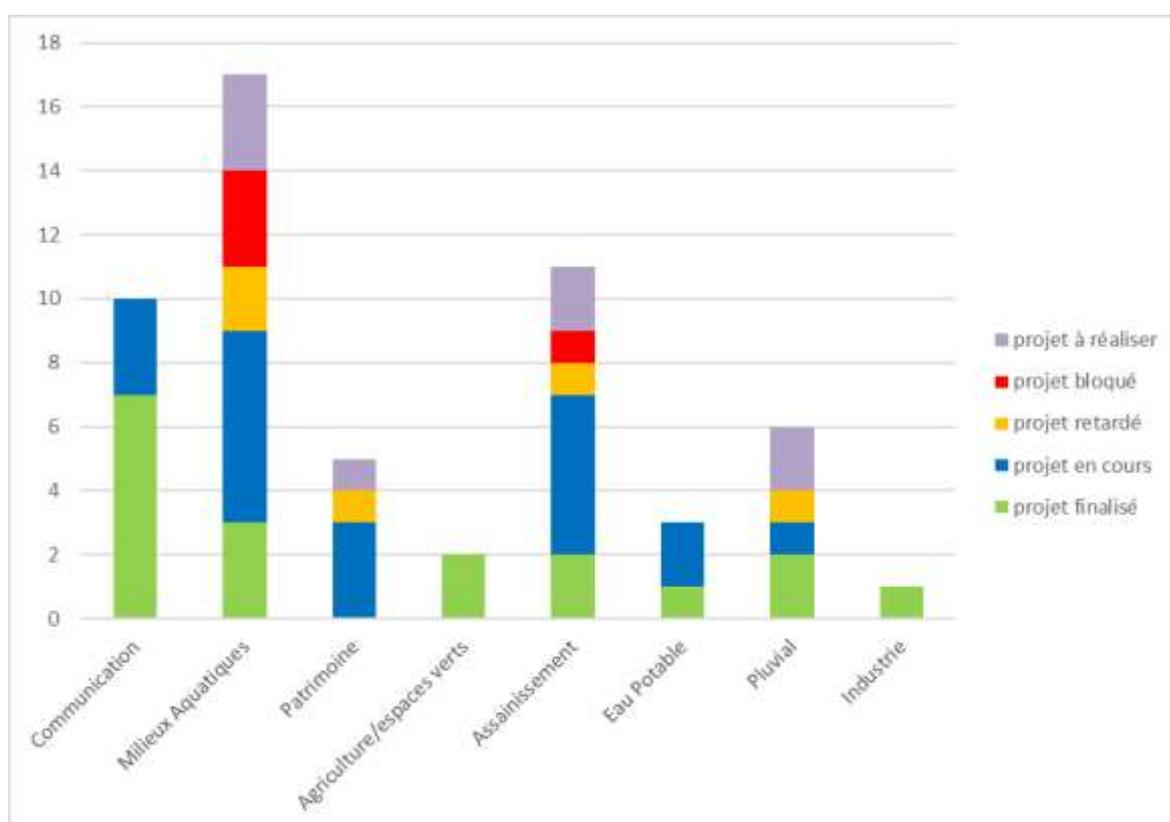


Figure 24 : Avancement en 2017 par rapport l'ensemble des projets du contrat global

Au niveau financier, le **bilan est globalement positif**. Les actions concernant le pluvial sont initialement prévues à partir de 2018 ce qui explique un montant si faible par rapport au montant prévu sur les 6 ans du contrat.

Le tableau montre cependant un faible taux pour la restauration des milieux aquatiques dû au blocage sur les 3 importants projets dont les travaux devaient être lancés en 2016 et 2017.

Le faible taux pour la thématique communication s'explique par le fait que plusieurs actions sont finalement réalisées en interne, limitant ainsi les coûts. Cependant toutes les actions communications prévues pour 2016 et 2017 ont bien été réalisées.

| LP | Intitulé | Montant cumulé travaux 2016-2017 (k€) | Répartition annuelle (à 10 % près) | | Montant initialement prévu | pourcentage réalisé en 2017 |
|--------------|---|---------------------------------------|------------------------------------|-----------|----------------------------|-----------------------------|
| | | | 2016 | 2017 | | |
| 11 | Stations collectivités | 9 546 279 | 5 169 717 | 4 376 562 | 22 620 000 | 42% |
| 12 | Réseaux d'assainissement | | | | | |
| 13 | Industries | | | | | |
| 14 | Déchets | | | | | |
| 18 | Pollution agricole | | | | | |
| 21 | Gestion quantitative ressource | | | | | |
| | Pluvial | 46 578 | 19 500 | 27 078 | 1 120 000 | 4% |
| 23 | Protection de la ressource | 171 000 | 43 500 | 127 500 | 452 000 | 38% |
| 24 | Restauration milieux aquatiques | 537 428 | 314 388 | 223 040 | 3 451 000 | 16% |
| 25 | Eau potable | 189 994 | 105 994 | 84 000 | 850 000 | 22% |
| 29 | Animation | | | | | |
| 31 à 34 | Connaissance, communication, éducation, | 30 240 | 13 940 | 16 300 | 470 600 | 6% |
| TOTAL | | 10 521 519 | | | 28 963 600 | 36% |

Figure 25 : bilan financier du contrat global

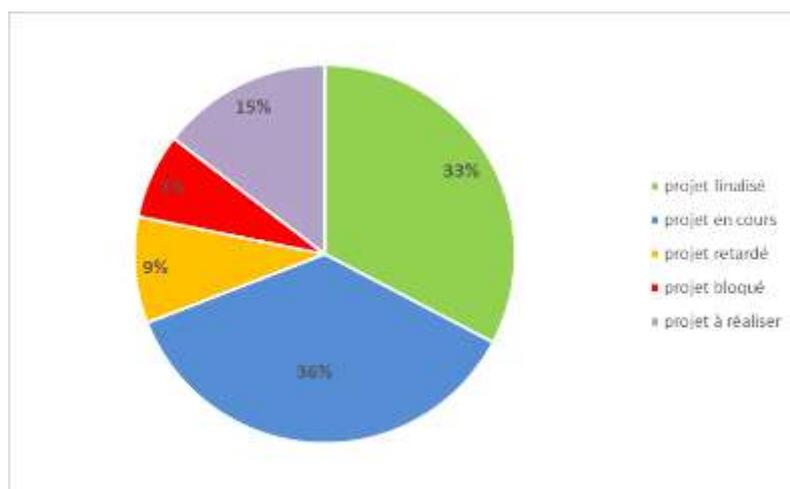


Figure 26 : bilan 2017 d'avancement des actions du contrat global

Fin 2017, **38 des 55 actions** du contrat global, soit **69 %**, sont finalisées ou en cours.

3.2.1. Bilan 2017 et perspectives 2018 des actions grand cycle du contrat global

| Enjeux du SAGE | N° | Porteurs | Actions | date de fin prévue | Avancement/commentaires | jours de travail |
|----------------|------|---|--|--|--|------------------|
| communication | C10 | JFO Chantilly | Semaine de l'Eau | annuel | 2018 : 5ème édition en mars 2018 sur le patrimoine. Partenaires : Pavillon de Manse, Abbaye de Chaalis, Association patrimoniale de Senlis, AU5V, association de modélisme de Senlis, association de peinture de Lagny, société d'Archéologie de Senlis... | 2 |
| | C11 | SISN | Classe d'eau élus | 2018 | reportée en 2018 Suite au copil de 2016 une nouvelle classe d'eau 2018 va être organisée avec le CPIE sur la thématique du changement climatique | |
| | C12 | SISN | Journée visite de chantier travaux de restauration milieux aquatiques pour les élus et acteurs du territoire | annuel | 2017 : Journée travaux rivière du 17/11/2017 | 1 |
| | C13 | SISN | journée thématique de formation des élus et agents des collectivités | annuel | 2017 : Journée le 21/09/2017 sur les techniques d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion en milieu rural | 1 |
| | C14 | SISN | Création d'une newsletter | 2016 | lancement en septembre 2017 : thème simple pour accrocher le lecteur et ne pas le surcharger d'informations (retour sur la journée sur le ruissellement, qu'est-ce que l'hydrocotyle?) lien vers le site internet du SISN pour plus d'information Réalisation en interne | 2 |
| | C15 | SISN | Outils de communication : publication, reprographie affiches, invitations, flyers, dossiers reliés... | jusqu'en 2021 | Le SISN doit développer la création d'outils de communication pour ses projets : panneaux sur les sites de travaux, flyers, ... Ce forfait permet aussi au SISN d'organiser des événements tels que des comités de pilotage et CLE élargis | 4 |
| | | SISN | Guide du riverain | 2016 | Réalisé et inauguré fin 2016. Retours très positifs des élus. Distribution en 2017 à tous les riverains de l'ensemble des communes et dépôt d'exemplaires supplémentaires dans les mairies | |
| | | SISN | Animation scolaire | 2017 | Le sentier pédagogique de Gouvieux qui devait être réalisé en 2016 a pris du retard. La participation d'une école voisine (Ecole du quartier de la Tannerie) était initialement prévue pour la création des panneaux pédagogique. Afin de palier à ce report, un projet pédagogique a été lancé avec cette école et Suez qui met en place des actions pédagogiques avec la participation d'une troupe de théâtre. Une pièce de théâtre a été créée avec une classe sur le thème de la protection de la ressource en eau. Un atelier par semaine a eu lieu avec la classe à partir de février 2017, encadré par la troupe de théâtre, afin de préparer cette pièce et de sensibiliser les enfants sur la protection de l'eau. | 1 |
| | C16 | SISN | Guide du SAGE | 2016 | Réception en octobre 2017 distribution dans un premier temps lors de réunions | 0.5 |
| | C18 | SISN /PNR /Pavillon de Manse /CENP ... | Exposition sur la ressource en eau sur le Bassin Versant de la Nonette | 2018 | Création d'une exposition sur panneaux déroulants traitant de la ressource en eau du bassin versant de la Nonette sous toutes ses thématiques Groupe de travail lancé en 2017 avec l'ensemble des partenaires pressentis : CENP, Pavillon de Manse, CPIE, PNR, AESN, ARS, Chambre d'Agriculture, ... La mise en page et la conception des panneaux vont être réalisées par Don Caméleon Livraison des panneaux pour Juin 2018 et création des guide de visite en 2018-2019 | 3 |
| C25 | SISN | Création d'un Websig : outil de cartographie en ligne | 2017 | en interne par Valentin suite au suivi de formation Qgis | | |

| Enjeux du SAGE | N° | Porteurs | Actions | date de fin prévue | Avancement/commentaires | jours de travail |
|--|------|--------------------------|---|--------------------|--|------------------|
| Milieux Aquatiques et Patrimoine Milieux Aquatiques | MA1 | EARL de Droizelles /CENP | Gestion et valorisation d'une zone humide à Versigny par le pâturage | suivi annuel | Note du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP) à présenter au propriétaire Proposition de conseils de gestion du pâturage afin de maintenir le fleurissement Point à prévoir début 2018 avec le propriétaire | |
| | MA2 | SISN | Déconnexion de l'étang de Courteuil | 2017 | Le Fossé du Prince, cours d'eau en fond de vallée correspondant au lit naturel de la Nonette, traverse actuellement un important étang à Courteuil, ralentissant le courant et provoquant stagnation et réchauffement des eaux. Une dérivation est donc prévue afin de limiter d'une part l'envasement de l'étang et de maintenir d'autre part la qualité hydromorphologique du cours d'eau. Les relevés topographiques et de débit ont été effectués en 2016. Un accord de principe devait être signé par la propriétaire en 2016 mais plus aucun retour en 2017. Cependant une possibilité de retravailler sur le seuil du marais d'Avilly classé Grenelle est envisagée. Ce projet a déjà été soumis au propriétaire du marais qui ne s'y oppose en aucun point. Une réunion sera organisée en début d'année avec le propriétaire, le Conservatoire et le PNR pour affiner le projet. L'impact de ce projet serait bien plus positif pour la continuité écologique que le projet initial et limiterait l'envasement de tout l'amont de ce cours d'eau qui constitue le fond de vallée naturelle de la Nonette. Le seuil n'ayant jamais été déclaré auprès des services de l'état, les démarches pour l'effacer seront simplifiées. Un reméandrage en amont pourrait être mis en place. L'effacement de ce seuil rétablirait la continuité écologique sur le Fossé du Prince et serait dans la continuité du projet Grenelle Sopal finalisé en 2015. | 0.5 |
| | MA3 | SISN | Plan Pluriannuel de Restauration de la rivière | annuel | 3ème tranche de du PPRE effectuée, 4ème tranche sur Senlis notamment avec proposition d'un nouveau projet sur la rue de la piscine d'été (refusé il y a 5 ans par l'ABF) | 0.5 |
| | MA5 | SISN | Restauration continuité du Ru de la Cressonnière à Baron | 2016 | Projet stoppé par la mairie suite à l'étude de maîtrise d'œuvre. Envoi d'un courrier de demande de prise en charge financière de la réfection de la buse de la RD100, puis réunion avec la maire et le département à organiser | 0.5 |
| | MA6 | SISN | projet Grenelle Toutevioie – ouverture de la confluence Nonette/Oise | 2018 | Ce projet a pour but de rétablir la continuité écologique à la confluence de la Nonette avec l'Oise. Il est donc de première importance pour la qualité de l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant. Le propriétaire bloque le projet. La ville de Gouvieux a lancé une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afin d'acquiescer les terrains concernés par le projet. Celle-ci s'est terminée au cours de l'été 2017 mais un complément d'enquête parcellaire a été demandé par le commissaire enquêteur. La mairie va envoyer les offres d'acquisition début 2018. Si les propriétaires refusent les offres, un appel auprès du juge d'expropriation sera effectué. Une réunion sera organisée début 2018 avec la mairie, l'Agence de l'eau et le bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre afin de relancer le projet. Un financement à 100% est attendu de l'Agence de l'Eau, le projet étant classé Grenelle. Cependant, ce taux ne s'appliquera certainement plus pour le 11ème programme à partir de 2019. Afin de bénéficier de ce taux, l'étude devra être menée en 2018 et il sera étudié la possibilité de lancement des travaux avant la fin de l'année pour bénéficier du taux actuel de l'Agence. | 0.5 |
| | MA7 | SISN | Aménagement hydromorphologique rivière et reconnexion lit majeur zone humide à Ver-sur-Launette | 2018 | Etude finalisée En attente de rédaction des dossiers réglementaires. La mairie de Ver bloque finalement le projet tant que "l'Agence de l'eau ne s'engage pas à financer son projet assainissement" et parce que certains riverains s'inquiètent des impacts inondation du projet. Une présentation en conseil municipal devrait avoir lieu courant décembre dans l'espoir de débloquer ce projet ambitieux d'intérêt général. Ce projet est d'un fort intérêt général pour le reste des communes aval du bassin versant de la Launette et de la Nonette. En effet, la restauration de la zone humide permettra de recréer une zone d'expansion de crue et limitera ainsi les inondations en aval. Les eaux y seront naturellement épurées de leurs sédiments. | 4 |
| | MA10 | Courteuil | Restauration et aménagement de la zone humide de Courteuil | 2017 | Signature d'une convention de gestion entre le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP) et la mairie de Courteuil début 2018 Une partie des travaux de coupe réalisée par la mairie Lancement des marchés de travaux 2018. En plus des travaux de coupes, un bac déshuileur/ décanteur sera installé. | 0 |
| | MA11 | CENP | Restauration et aménagement de la zone humide de l'ancienne cressonnière de Mont l'Evêque | 2018 | Bail emphytéotique proposé à la mairie. Une délibération devrait être prise fin 2017 ou début 2018 par la mairie. Le propriétaire du marais est prêt à faire don du marais. Une remise en fond de vallée sera ensuite envisagée. Le SISN sera intégré au projet. | |
| | MA13 | SISN | Restauration continuité écologique sur le Six-Pieds à Mont l'Evêque | 2017 | Etude finalisée. La mairie doit portée la partie voirie du projet. Validation des services de l'Etat, démarrage des travaux initialement prévu en septembre 2017. L'Architecte des Bâtiments de France, suite à des échanges avec la mairie, a finalement bloqué le projet sous prétexte de ne pas avoir déposé de permis de démolir pour la buse effondrée et pour préserver les vestiges béton de la ligne de défense Chauvneau qui est en projet de classement. Le SISN avait pourtant consulté et invité M. Pradoux à différentes réunions et la préservation d'une des deux buses béton historiques avait été actée par l'ensemble du comité de pilotage. La DRAC refuse finalement le remplacement de la deuxième buse par un pont cadre et donc la restauration de la continuité écologique. Malgré 3 réunions de concertation organisées en sous-préfecture, et la proposition par le SISN d'un nouveau projet de création du pont entre les deux buses afin de les conserver, l'ABF n'accepte aucun compromis. La mairie, qui pourtant avait délibéré à l'unanimité au lancement du projet pour le remplacement de la buse effondrée par un pont cadre, a pris la même position que l'ABF. Le SISN se retire donc du projet malgré une étude de phase PRO finalisée ayant coûté plus de 30 000 €, et des accords de subvention à un taux de 100% pour les travaux. | 5 |
| | MA15 | PNR | Plan d'actions écologiques à l'échelle globale de la "Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly" | 2018 | programmation prévue pour 2020 | |
| | MA16 | PNR | Restauration écologique et valorisation pédagogique du marais d'Avilly | 2018 | programmation prévue pour 2020 | |

| Enjeux du SAGE | N° | Porteurs | Actions | date de fin prévue | Avancement/commentaires | jours de travail | |
|----------------------------------|--------------------|------------------------------|---------------------------------------|---|---|--|--|
| Milieux Aquatiques et Patrimoine | Milieux Aquatiques | MA20 | SISN | Suivi qualité eau | annuel | Relevés 2017 réalisés Revoir le nombre de points en baisse pour 2018, rester au maximum sur une dizaine de points, garder quelques points pour mesures ponctuelles en cas de pollution | |
| | | MA22 | SISN | Lutte contre l'Hydrocotyle Fausse-Renoncule | annuel | Programme d'arrachage manuel réalisé, pas d'arrachage mécanique de nécessaire cette année A renouveler chaque année jusqu'à épuisement de la plante Ces travaux ont un coût très élevé et ne sont subventionnés qu'à un taux de 40 % par l'Agence de l'Eau. Pourtant, sans intervention du SISN, cette plante menace d'asphyxier tout le milieu et de mettre en péril toute la faune et flore aquatique. De plus si la pente atteint l'Oise, les travaux pour limiter son expansion serait démesurés. | |
| | | MA26 | SISN | Restauration de la Launette et d'une zone humide en aval de l'Abbaye de Chaalis | 2019 | Projet de restauration de prairie humide en aval de l'Abbaye. Une réunion doit être menée avec l'Institut de France et le Conservatoire afin d'échanger sur les objectifs et les contraintes de ce projet. | 0 |
| | | MA27 | Pavillon de Manse | Amélioration de la gestion des vannages | 2018 | Poste créé en Juillet 2016 en contrat aidé. Les missions ne sont pas orientées sur la gestion des vannages mais sur la sensibilisation des visiteurs concernant les ouvrages hydrauliques et la mise en place d'actions pédagogiques. En parallèle, les vannes du pavillon ont été restaurés en 2016 (action non financée par l'Agence de l'Eau) La gestion des différents vannages reste problématique à Chantilly et entrave la continuité écologique et l'écoulement des eaux. La pose d'une échelle limnimétrique est prévue afin de contrôler les niveaux et de définir un niveau de vigilance. | 2 |
| | | MA31 | SISN | Restauration Hydromorphologique Aunette à Bray et Barbery | 2020 | Projet de conditionnalité pour le financement par l'Agence de l'Eau du projet A10 : assainissement de la commune de Barbery Ce projet, dont le démarrage était initialement prévu en 2018, a été avancé afin de permettre à la commune de Barbery d'accéder aux aides de l'AESN pour la création d'un assainissement collectif dont les travaux ont débuté en 2017. Ce projet consiste en un reméandrage de l'Aunette sur un linéaire fortement recalibré et artificialisé. Les accords des propriétaires ont été obtenus. L'étude de maîtrise d'œuvre a été lancée en juin 2017 par le SISN. Le diagnostic et les avant-projets ont été réalisés en novembre 2017. La phase PRO est en cours de finalisation et les travaux sont envisagés pour l'été 2018. Une fiche synthétisant le projet va être envoyée à l'ensemble des propriétaires. | 2 |
| | | MA32 | SISN | Arasement seuil à Courteuil | 2018 | Deux projets sont envisagés : - Arasement du seuil de M. Dormeuil : lancement de l'étude dès début 2018, accord du propriétaire obtenu, marché en cours, analyse des offres et recrutement de l'entreprise début 2018. Un complément d'étude pour travailler sur un deuxième seuil en amont a été intégré à l'appel d'offre. - Abaissement du seuil sous le moulin de Courteuil et accompagnement du futur aménageur s'il le souhaite afin de rouvrir le lit de la Nonette actuellement busé | 1 |
| | Patrimoine | MA12 | PNR Partenaires : SISN / CENP | Valorisation écologique et touristique de la Canardière : plan de gestion écologique et étude de faisabilité économique | 2019 | Il s'agit de lancer une étude d'opportunité afin de proposer à l'Institut de France une valorisation économique du site de la Canardière tout en préservant son intérêt écologique. Projet mis en attente par le PNR | |
| | | C26 | Gouvieux | Sentier pédagogique le long de la Nonette sur le secteur de la Tannerie | 2017 | La commune a fait le choix d'acquiescer les parcelles impactées par le futur chantier. Une Déclaration d'Utilité Publique est en cours (DUP). L'enquête publique aura lieu en janvier ou février 2017. Trois devis ont été obtenus pour les travaux. Une passerelle piéton d'un tenant était initialement prévue afin d'éviter tout impact sur le lit de la rivière, mais celle-ci s'avère très coûteuse. Une déclaration loi sur l'eau pourra être effectuée afin de prévoir une passerelle avec un pilier dans le cours d'eau. | 1 |
| | | C24 | Gouvieux | Sentier pédagogique le long de la Nonette sur le secteur de Toutevoie | 2018 | Projet inclus dans la DUP Toutevoie. En attente de retour de la DUP | 0.5 |
| | | C17 | Senlis | Sentier pédagogique quartier de la Bigue à Senlis | 2017 | Une passerelle a été installé en 2017. La mairie n'a pas demandé de subvention à l'Agence de l'Eau. Le projet est en attente de retour du cadastre. | |
| | | C19 | SISN | Création d'un itinéraire découverte à vélo (et voiture) le long de la Nonette | 2019 | Ce projet est co-porté par le SISN et l'association AU5V. Les mairies de Borest et Mont-L'Evêque ont été contactées, une réunion doit être organisée début 2018 afin d'envisager un itinéraire possible évitant la nationale. Un repérage sera de plus effectué avec l'association AU5V depuis les sources de Nanteuil jusque Senlis afin de définir l'itinéraire préférentiel. Une réunion sera par la suite organisée avec Oise Tourisme (Mme Marty), la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise, les offices de tourisme et le Pays d'Art et d'Histoire. | 0.5 |
| | | Agriculture et espaces verts | ZNA1 | JFO Chantilly, SISN, CPIE, PNR | Actions pédagogiques 0phyto auprès des jardiniers, associations de jardiniers, développement de circuits-courts de valorisation de l'agri bio/raisonnée | 2021 | Communication et promotion des produits locaux Mise en place du projet APISAGE (Apiculture et agriculture) Salon du miel et des saveurs en octobre 2017 valorisant les producteurs locaux Campagne les jardins s'emmèlent à Senlis et Chantilly |
| ZNA2-ZNA3 | SISN/PNR | | Gestion alternative des espaces verts | 2018 | Partenariat PNR et SISN pour accompagner les communes vers le zérophyto avec le prestataires Chico-Mendès. 9 communes se sont inscrites à ce programme d'accompagnement : Brasseuse, Thiers-sur-Thève, Chantilly, Mont-l'Evêque, Nanteuil-le-Haudouin, Ver-sur-Launette, Fontaine-Chaalis, Ognon, Raray Les diagnostics ont été finalisés fin 2017. Une journée de formation organisée par le PNR et le SISN à destination des élues et agents du territoire va être organisée en 2018 sur le thème du fleurissement alternatif, de la gestion des terrains sportifs et cimetières et du lien zérophyto et gestion du pluvial. | 0.5 | |

3.2.2. Bilan 2017 et perspectives 2018 des actions petit cycle du contrat global

| | N° | Maître d'ouvrage | Projet | Coût total | date de fin prévue | jours de travail | Avancement/commentaires |
|----------------|-----|------------------------------|--|------------|--------------------|------------------|--|
| Assainissement | A20 | Aumont-en-Halatte | Assainissement collectif, branchement à la STEP de Senlis | 2 800 000 | 2020 | 0.5 | Le projet a été programmé à partir de 2019 dans le contrat global car apparaissant moins prioritaire que les autres projets Assainissement du contrat. Cependant, la mairie étant prête à lancer les travaux, l'AESN a accepté de financer l'opération, le solde restant sous condition de réalisation des travaux grand cycle de continuité écologique à Courteuil + 5,90 €/m ³ |
| | A10 | Barbery | Création assainissement collectif | 2 766 797 | 2019 | 0.5 | Travaux de la station en cours Station biosolique avec traitement par filtres plantés de roseaux. Station : 896 307 €, réseaux : 1 870 490 € Projet de conditionnalité Grand Cycle en cours d'étude : accords des propriétaires obtenus, finalisation de la phase pro pour travaux été 2018 Dossier de demande d'aide aux raccordements à faire au plus vite en 2018 pour bénéficier des taux actuels de subvention du 10ème programme de l'AESN Impact sur le prix de l'eau : + 4,35€/m ³ |
| | A4 | Brasseuse | Création Assainissement collectif | 976 110 | 2019 | | Enquête à la parcelle en cours : Réalisation de 53 études parcellaires et de l'étude géotechnique G1 AVP sur la commune de Brasseuse. Etude de conception prévue pour 2018 et travaux 2019. AESN demande un avis de la Communauté de Communes Senlis-Sud Oise (CCSSO) Impact sur le prix de l'eau : + 6,70€/m ³ |
| | A7 | CCPV et autres collectivités | Réhabilitation ANC, cible de 10 installations par an sur communes prioritaires à définir | 500 000 | 2021 | | Seuls deux systèmes ANC ont été réhabilités cette année à Chéville et Trumilly |
| | A12 | Courteuil | Assainissement collectif branchement STEP Senlis | 1 918 005 | 2017 | | Projet de raccordement de 270 habitations sur le réseau de la STEP de Senlis. Phase 2 en cours de finalisation (raccordements) Tranche 3: 70 raccordements, en cours de préparation, travaux prévus courant 2018, marché notifié, accord de principe AESN reçu Dossier de demande d'aide aux raccordements à prévoir au plus vite en 2018 pour bénéficier des taux actuels de subvention du 10ème programme de l'AESN Impact sur le prix de l'eau : + 4€/m ³ Le projet contrepartie grand cycle MA2 a pris du retard suite à l'absence de retour de la propriétaire. Cependant le seuil aval pourrait être effacé. L'impact de ce projet serait alors bien plus positif pour la continuité écologique que le projet initial. De plus, trois autres projets d'effacement de seuils sont en cours sur la commune de Courteuil, permettant d'accompagner le projet d'assainissement par des travaux apportant une réelle amélioration de la qualité hydromorphologique et écologique du cours d'eau à Courteuil. |
| | A11 | Ermenonville | Création Assainissement collectif réseau et STEP | 2 900 000 | 2018 | 2 | consultation des entreprises de travaux en cours Attention : vigilance DUP captage pour les réseaux |
| | A8 | Fontaine-Chaalis | Création Assainissement collectif pour Borest/Montlognon et Fontaine Chaalis | 2 620 563 | 2021 | 2 | L'étude de zonage pour les 3 communes est finalisée. L'étude conclue à une impossibilité technique pour de nombreuses habitations des centres bourgs de mettre aux normes l'assainissement individuel. De plus, les deux scénarios (création d'un assainissement collectif et la réhabilitation des ANC lorsque cela est possible) sont estimés dans les mêmes ordres de prix. Ainsi la solution retenue est un assainissement collectif. Il est rappelé l'importance de la mise aux normes de l'assainissement sur ces communes. L'ARS attire notamment l'attention sur la commune de Montlognon qui possède 3 captages approvisionnant 6 communes du bassin versant en eau potable et dont un des captages ayant des taux de nitrates assez élevés est situé en centre bourg. C'est pourquoi ce projet a été inscrit par la CLE au contrat global. Prix STEP estimé : 7 000 000 € Un avis de la CC Senlis Sud Oise est demandé par l'AESN. Problème : la DUP du captage du bourg de Montlognon interdit la mise en place de réseaux d'assainissement au niveau du périmètre de protection. Une révision de la DUP est donc prévu pour 2018. La consultation pour la révision de la DUP du captage du centre bourg de Montlognon est en cours. Elle devrait permettre de modifier la contrainte d'impossibilité d'assainissement collectif dans le périmètre de protection. |

| | N° | Maître d'ouvrage | Projet | Coût total | date de fin prévue | jours de travail | Avancement/commentaires |
|----------------|--------------|-------------------------|--|------------|--------------------|------------------|--|
| Assainissement | A5 | Rully | Création 2 STEP | 3 927 164 | 2018 | 0.5 | 2 STEP à infiltration via des filtres plantés de roseaux : dans le bourg et sur le hameau de Bray. 244 habitations raccordées Début des travaux en mai 2017, fin prévue en juillet 2018 Dossier de demande d'aide aux accords à faire au plus vite en 2018 pour bénéficier des taux actuels de subvention du 10ème programme de l'AESN coût STEP 1 : 824 744 €, STEP 2 : 298 420 €, réseaux : 2 804 000 € |
| | A14 | Lagny le Sec | Réhabilitation réseaux et mise en séparatif des réseaux | 2 100 000 | 2017 | | La mise en séparatif des réseaux doit être couplée à la création de bassins de rétention. Les dossiers doivent être étudiés par l'AESN. La commune a acquis un terrain pour le premier terrain. Etude d'aménagement en cours. Etude lancée sur le réseau pluvial. L'Agence de l'Eau et le SAGE doivent être impliqués dans ces études afin de suivre l'avancement et de conseiller la mairie sur les solutions à envisager |
| | A2 | Ver-sur-Launette | Restauration des 2 STEP | 1 807 680 | 2017 première STEP | 2 | La mairie souhaite proposer une nouvelle solution : un raccordement au SICTEUB dont la station est située à Asnières-sur-Oise. Cependant cet éventuel raccordement ne serait envisageable qu'à partir de 2023. Au vu des rejets largement au dessus des normes dans la Launette, la CLE souhaite qu'une solution plus rapide soit envisagée. Il est de plus rappelé que tout projet de nouvelles constructions sera bloqué, la station étant déjà sous-dimensionnée. Un complément d'étude va être lancé. Un avis de la CCPV sera demandé. |
| | A1 | Villers-Saint-Frambourg | Mise aux normes Assainissement non collectif | 1 745 420 | 2019 | | Zonage réalisé en 2016 orientant la commune vers la réhabilitation de l'ANC. Suite à enquête : 150 habitations sur les 257 sont intéressées par la réhabilitation individuelle. Entreprise recrutée par la mairie pour étude de conception chez les particuliers. Les coûts de l'étude ET des travaux sont subventionnables par l'AESN. Réhabilitation de 112 ANC. 1ère tranche de 58 installations (TF1/2) en cours 80 conventions signées, 16 réhabilitations déjà réalisées, 4 réceptionnées 2ème tranche à passer avant fin 2018 pour bénéficier des aides du 10ème programme de l'agence de l'eau Vérifier dossier de financement du département |
| Eau potable | AEP5 | SIBH | Etude patrimoniale eau potable et travaux | 455 994 | 2019 | 4 | Etude finalisée en janvier 2018 pour valider les priorités. Un programme de travaux de réhabilitation a été proposé. Un nouveau forage et une unité de déferrisation doivent être créés au plus vite. Projets à lancer dès 2018. Sécurisation des réservoirs prévue pour 2018 (57 800€) |
| | AEP6 | SISN | Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et premiers travaux identifiés prioritaires | 350 000 | 2018 | 3 | Rédaction du cahier des charges effectuée avec l'AESN, ARS et CD 60. Le marché pourra être lancé dès début 2018. Un comité de pilotage doit avoir lieu début 2018 réunissant les collectivités ayant la compétence eau potable (Syndicats d'eau et Communautés de communes) afin de les informer du lancement du SDAEP. Un SDAEP a déjà été mené sur le territoire de la CCPV. Les données seront réutilisées afin d'obtenir une cohérence à l'échelle du bassin versant. |
| | hors contrat | Rully | unité de déferrisation | | | | Suite au nouveau captage : le taux de fer est trop important Etude technico-economique en cours pour mise en place d'une usine de déferrisation |
| | hors contrat | Chamant | DUP captage eau potable | | | | La servitude du captage de Balagny peut être levée en faisant un courrier à l'ARS. La DUP du captage du bourg doit être finalisée suite à l'étude préalable de 2010. Un hydrogéologue pourra être sollicité. |
| | AEP7 | Senlis | Réactualisation DUP captage eau potable | 84 000 | 2016 | | Etude notifiée fin 2016, lancement début 2017, hydrogéologue sollicité |

| | N° | Maître d'ouvrage | Projet | Coût total | date de fin prévue | jours de travail | Avancement/commentaires |
|-----------|---------------------|-----------------------|--|------------|--------------------|------------------|--|
| Pluvial | R5 | Dammartin | Schéma de gestion douce du pluvial | 25 000 | 2016 | 3 | Etude en cours, diagnostic finalisé, programme d'actions en cours de finalisation |
| | R6 | Dammartin | Aménagements hydrauliques douces et mares existantes | 200 000 | 2018 | | |
| | R16 | Le Plessis-Belleville | Schéma de gestion douce des eaux pluviales (SGEP) | 19 500 | 2016 | 3 | Etude finalisée. Zonage prêt pour enquête publique. Travail avec Nexity sur l'aménagement d'un lotissement pour améliorer la gestion du pluvial et limiter les problèmes de remontée de nappe. |
| | R3 | Senlis | Schéma de gestion douce du pluvial (SGEP) | 40 000 | 2017 | 0.5 | Lancement en 2018 |
| | R7 | SISN | Mise en place du Plan d'actions de maîtrise du ruissellement sur la Launette | 457 078 | 2021 | 3 | Organisation réunion publique de concertation avec les agriculteurs en janvier. Mise en place d'un projet pédagogique de plantation d'une haie à Montgé en Goele avec l'école |
| | R8 | SISN | Etude ruissellement Sous-bassin versant Nonette/Aunette | 120 000 | 2020 | 1 | Sur le Sous-bassin de l'Aunette, de nombreux élus de différentes communes sollicitent le SISN et l'AESN pour lancer des études de ruissellement afin de mettre en place des aménagements pour lutter contre ce phénomène qui apparaît de plus en plus fréquent et problématique. Les rejets de pluvial non gérés de l'Autoroute A1 posent aussi un important problème d'inondation et de pollution des cours d'eau. Afin de répondre à la demande des élus, et d'éviter que chaque commune ne mène sa propre étude indépendamment, le SISN sollicite l'AESN afin de mettre en œuvre une étude globale sur l'ensemble du bassin versant de l'Aunette en 2018. Cette étude a pour but de réaliser un diagnostic sur l'ensemble du sous-bassin et de proposer un plan d'actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement sur ce territoire. L'AESN souhait avoir plus d'arguments pour le financement anticipé d'une telle étude . Une note sur les actions menées sur le bassin versant de la Launette sera effectuée. Les actions de la SANEF seront de plus pour limiter les pollutions dues aux rejets pluviaux de l'autoroute seront communiquées. Un premier diagnostic pourrait être lancé en 2018 avec l'école d'agriculture Lasalle de Beauvais. |
| industrie | Contrat d'animation | CCI | pré-diagnostics | | | 0 | La Communauté d'Agglomération Creilloise reprend l'animation industrie sur son territoire (Saint Maximin) Concernant le reste du territoire, la CCI a identifié : - 105 entreprises prioritaires - 8 pré-diagnostics - 5 contre-visites Nombreuses visites au Plessis-Belleville Une opération d'envergure est lancée sur les pressings pour stopper l'utilisation du perchloroéthylène |

3.3. Gestion et suivi des projets du contrat global

3.3.1. Objectif 1 : Sensibilisation/communication

✓ Semaine de l'eau

La préparation de la 5^{ème} édition de la semaine de l'eau prévue en avril 2018 a débuté dès 2017 afin de pouvoir dès début 2018 finaliser le programme. En effet, le bilan très positif de la semaine 2016 a montré que la communication aurait pu être encore optimisée en diffusant deux mois à l'avance le programme afin que les collectivités le diffusent dans leurs journaux locaux.

Cette semaine est co-animée par le SISN et l'Association des Jardins Familiaux de Chantilly, porteur initial du projet. Afin de décharger financièrement l'association, le SISN sera cette année maître d'ouvrage de ce projet.

Un premier groupe de travail a eu lieu en septembre 2017 afin de valider les dates, la thématique et d'initier la réflexion sur les animations possibles.

Les partenaires sont

- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France
- La ville d'Ermenonville
- Le Pays d'Art et d'Histoire
- La ville de Chantilly
- La Société d'Archéologie de Senlis
- La Fédération de Pêche de l'Oise
- L'Office de Tourisme de Senlis
- L'Association de promotion du Vélo (AU5V)
- L'Association culturelle des Brumiers (Peinture)
- L'Association de Modélisme Naval de Senlis
- L'Abbaye de Chaalis
- Le Pavillon de Manse
- Aquilon
- Le Parc Jean-Jacques Rousseau

✓ Journée de formation sur les techniques de lutte contre le ruissellement

Le SISN s'applique à proposer chaque année aux élus et acteurs du territoire une journée de visite de sites de travaux ou aménagements concernant une gestion plus durable de la ressource en eau. Cette année, le thème retenu était les techniques d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion en milieu rural. Ce choix fait suite au recrutement du technicien ruissellement et à l'ambition du syndicat de relancer la concertation pour mettre en place des aménagements de lutte contre le ruissellement sur le sous-bassin versant de la Launette.

Les invitations ont été envoyées à l'ensemble des élus du territoire et aux agriculteurs dont le SISN avait les coordonnées. L'information a de plus été relayée par la Chambre d'Agriculture de l'Oise. Une vingtaine d'élus et 4 agriculteurs étaient présents.

Cette journée a été organisée le **21 Septembre 2017** dans la Somme afin de présenter le retour d'expériences de l'association SOMEA.

Un bus a été loué afin d'éviter à chacun de prendre son véhicule sur de longues distances.

La matinée a démarré par un premier arrêt à Courteuil sur notre bassin versant, où M. Dumoulin, maire de la commune, a présenté des aménagements d'hydraulique douce (bande enherbée, haie) réalisés suite à plusieurs épisodes de coulées de boue qui ont traversé le village.

A la suite, une visite des aménagements d'Acheux-en-Vimeu située dans le département de la Somme a été organisée. Les agriculteurs et élus ont pu rencontrer les différents porteurs de ce projet. La commune de Acheux-en-Vimeu avec l'association SOMEA (Somme Espace et Agronomie) ont en effet aménagé un dispositif de techniques d'hydraulique douce suite à d'importantes coulées de boue en secteur urbanisé.



Figure 27 : photographies de la journée retour d'expériences sur les techniques de lutte contre le ruissellement à Acheux le 21 Septembre

✓ Le Guide du riverain

Ce guide de sensibilisation et conseils aux riverains, finalisé en 2016, a reçu excellent retour des élus et propriétaires.

Une distribution directement dans les boîtes aux lettres des riverains a été menée en 2017 par les techniciens du SISN dans toutes les communes traversées par un cours d'eau du bassin versant.

Des exemplaires ont, de plus, été déposés dans les mairies et lieux publics.



Figure 28 : Page de garde du Guide du riverain

✓ Le Guide du SAGE

La création d'un guide du SAGE a été initiée en *Avril 2016*.

Un groupe de travail sur cette thématique a été constitué au sein du bureau de CLE du SAGE.

Suite aux réunions de ce groupe de travail en 2016, il a été décidé de demander à la *société SAFEGE* de travailler avec le SISN sur l'édition d'un tel guide.

4 journées de réunions avec SAFEGE ont été nécessaires en 2017 à l'élaboration de ce guide en plus des nombreuses phases préalables de rédaction et de recherche d'illustrations.

L'objectif de ce guide est de traiter toutes les thématiques du SAGE auxquelles sont confrontés élus et agents des collectivités, mais dans un format beaucoup plus pratique que les conséquents documents du SAGE de 300 pages. Ce guide apporte informations pratiques sur les grands enjeux de l'eau dans une collectivité et conseils dans les choix urbanistiques des élus afin de les aider à respecter les objectifs du SAGE. De nombreuses illustrations, tableaux, graphiques illustrent ce guide afin de répondre clairement aux questionnements des acteurs du territoire.

Le guide est composé de 18 fiches séparées par grands enjeux via des intercalaires :

1. Le bassin versant de la Nonette, le SAGE, le SISN et le contrat global

Intercalaire 1 : Gestion des milieux aquatiques

1. La loi sur l'eau : qu'est-ce que c'est ?

2. Les zones humides : la protection et la doctrine « éviter, réduire, compenser »

3. La protection et la valorisation des zones humides : projets agricole, pédagogique, écologique...

4. Les cours d'eau : les cartographier, les protéger

5. Continuité latérale, longitudinale et ouvrages

6. Valoriser les cours d'eau et le patrimoine associé

Intercalaire 2 : La gestion des risques

7. Le risque inondation

8. Le risque ruissellement/érosion

9. La gestion du pluvial

10. Les autres outils de gestion du pluvial : les zonages pluviaux et les SGEP

11. La défense incendie

Intercalaire 3 : L'adduction d'eau

12. La protection des captages d'eau potable

13. Eau et adaptation au changement climatique (économie...)

14. Puits, forages et activités économiques

Intercalaire 4 : Les rejets et pollutions diffuses

15. L'assainissement individuel et collectif

16. Les raccordements d'industriels

17. La gestion des espaces verts et le zérophyto

18. Favoriser une agriculture locale respectant l'environnement

Glossaire



Figure 29 : Couverture du guide du SAGE

Ce guide a été édité en 500 exemplaires et a été distribué aux membres de la CLE et du SISN, mais aussi aux élus de Communautés de Communes lors des réunions GEMAPI. Il est de plus systématiquement distribué lors des réunions de PLU aux élus et bureaux d'études.

✓ Autres actions de communication

Parapluie du SAGE

Lors du premier bilan du SAGE et du contrat Global ayant eu lieu le 9 février 2017, un parapluie aux couleurs du SAGE a été remis à chaque invité afin de les remercier de leur présence et de leurs actions en faveur de la protection de la ressource en eau. Le parapluie a pour but de rappeler que la gestion du pluvial est un des premiers enjeux du SAGE de la Nonette et que l'eau de pluie n'est pas un déchet et peut-être valorisée.



Figure 30 : Photographie de la clé USB du SAGE de la Nonette

Site internet

Le site internet du SISN a été créé courant 2013 par l'animatrice.

www.syndicat-sage-nonette.fr

Il est régulièrement actualisé afin d'y faire paraître tous les événements organisés par le syndicat.



Figure 31 : Page d'accueil du site internet du SISN

Page Facebook

Une page Facebook a été créée en 2015 par l'animatrice.

www.facebook.com/syndicatnonette

Elle a pour but de communiquer auprès du grand public sur les actions du SISN et notamment les animations. Elle renvoie vers les pages plus détaillées du site internet. Elle permet une interaction avec le public qui peut publier des propositions d'animations, photos, ...

L'ensemble des événements, animations lors de la semaine de l'eau, publications du SISN... y sont présentés.

La page fait l'objet fin 2017 de 117 mentions « j'aime ».



Figure 32 : Page Facebook du syndicat

Newsletter

Une newsletter est rédigée mensuellement par l'équipe du SISN depuis Octobre 2017.

Les thèmes ont été :

- Septembre 2017 : Journée retour d'expériences sur les aménagements de lutte contre le ruissellement
- Octobre 2017 : Connaissez-vous l'Hydrocotyle Fausse-Renoncule ?
- Novembre 2017 : Soutenir le bélier hydraulique de Fontaine-Chaalis
- Décembre 2017 : Plantation d'une haie par les élèves de Montgé-en-Goële



3.3.2. Projets Grand Cycle de l'Eau du Contrat Global

✓ Projets rivière du SISN

Ces projets sont détaillés dans le **rapport d'activité du technicien rivière 2017**.

Les projets les plus importants sont les suivants :

- Réalisation de la tranche 3 du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du SISN
- Restauration morphologique de l'Aunette dans le marais de Bray/Barbery : étude en 2017 pour lancement des travaux en 2018
- Restauration rivière et zone humide à Ver-sur-Launette, reméandrage et création d'une zone d'expansion de crue : Etude finalisée en 2016 – travaux bloqués en 2017.

- Restauration de la continuité écologique sur le Six-Pieds à Mont-l'Evêque avec suppression de seuil et création d'un pont cadre : Etude finalisée en 2016 – travaux bloqué en 2017
- Lancement d'un marché pour la maîtrise d'œuvre de suppression de seuils à Courteuil

✓ Projets ruissellement et gestion du pluvial

Le technicien ruissellement a pu rencontrer en 6 mois les mairies des 12 communes du sous-bassin versant de la Launette ainsi qu'une quinzaine d'agriculteurs et les partenaires institutionnels travaillant sur cette thématique.

En plus de la journée de formation des élus sur les techniques de lutte contre le ruissellement en milieu rural, une action pilote de **plantation d'une haie avec l'école de Montgé-en-Goële** a été mise œuvre en décembre 2017. Suite à deux sessions de formation en classe, les enfants de primaire ont pu mi-décembre participer à la plantation de plus de 100 arbustes le long d'un chemin rural longeant deux parcelles agricoles. Cette première action concrète, en plus de la sensibilisation des scolaires et du public, a pour objectif d'être renouvelée sur d'autres communes du territoire et de mobiliser les élus pour la mise en place d'un programme de travaux d'hydraulique douce afin de lutter contre le ruissellement. Une réunion publique avec les agriculteurs et élus du sous-bassin versant de la Launette sera organisée avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise en février 2018.



Figure 33 : photographies de la plantation d'une haie avec l'école de Dammartin en Goële

En parallèle, le SISN accompagne les communes de Dammartin-en-Goële et Le Plessis-Belleville dans la mise en œuvre de Schémas de Gestion Douce des Eaux Pluviales (SGEP). Un cahier des charges a été proposé par le SISN aux deux communes qui ont ainsi pu lancer ces études en 2016 et 2017.

La mairie de Senlis doit lancer cette même étude sur leur commune en 2018, la commune d'Othis souhaite également entrer dans cette démarche.

Cet outil est indispensable à l'amélioration de la gestion du pluvial sur notre territoire, responsable en grande partie de l'envasement et de la mauvaise qualité des cours d'eau.

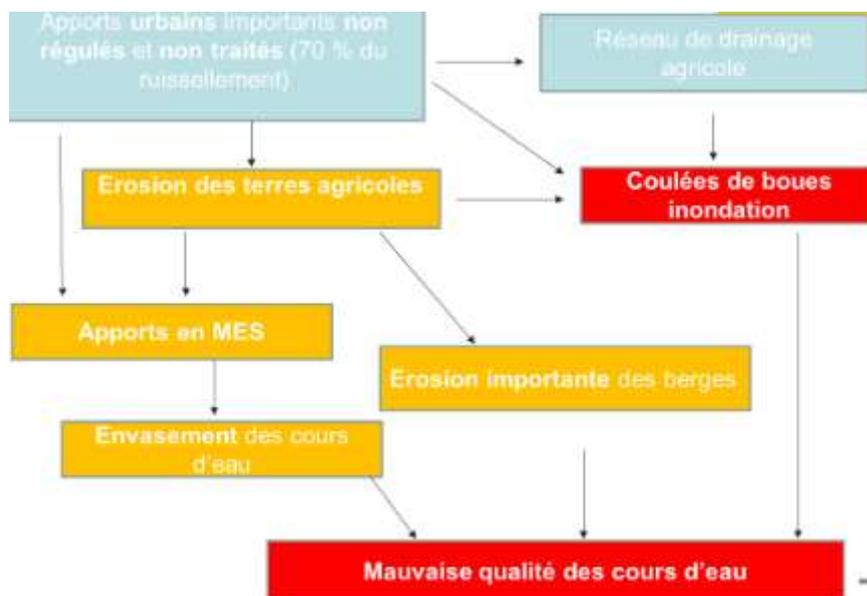


Figure 34 : Schéma des conséquences d'une mauvaise gestion du pluvial

Le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) a notamment pour objectifs

- la limitation des ruissellements des eaux de pluies en les gérant au plus près de la source
- l'amélioration de la qualité des eaux pluviales urbaines rejetées
- la limitation des débits rejoignant la Launette.

Il comporte 3 étapes distinctes :

Etape 1 : le diagnostic

Y sont identifiées les zones exposées au risque d'inondation (selon la topographie notamment), les types de sols (perméables ou imperméables...), les éléments paysagers de régulation des eaux (mares, prairies...) et les dysfonctionnements hydrauliques du réseau d'assainissement pluvial actuel et futur.

Etape 2 : le zonage

Le diagnostic va permettre de déterminer des **zones stratégiques** où la gestion par infiltration du pluvial est indispensable, mais aussi identifier les zones où l'infiltration est impossible du point de vue technique (ex : sol argileux où l'eau ne peut pas s'infiltrer). Des préconisations seront proposées pour chacune de ces zones et devront être appliquées pour tout nouvel aménagement.

Le zonage des eaux pluviales est un document rendu obligatoire par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales. Il doit être repris lors des révisions de Plan Local Urbanisme qui ne pourra être validé en son absence. Tout nouveau projet d'urbanisation doit le respecter et prendre en compte les préconisations.

Etape 3 : le programme d'actions

L'ensemble des résultats permettra d'établir un programme de travaux.

Ces travaux sont préférentiellement des aménagements d'hydrauliques douces (création ou aménagement de mares, haies, bandes tampons, zones inondables...)

Dans ce programme, peuvent également être associées **la préservation de la biodiversité** et la **sensibilisation** des habitants. Le plan d'actions proposé peut inclure un volet biodiversité, aménagements paysagers et pédagogiques afin que le projet s'inscrive dans la politique globale de la commune en matière de développement durable et participe à l'amélioration du cadre de vie.

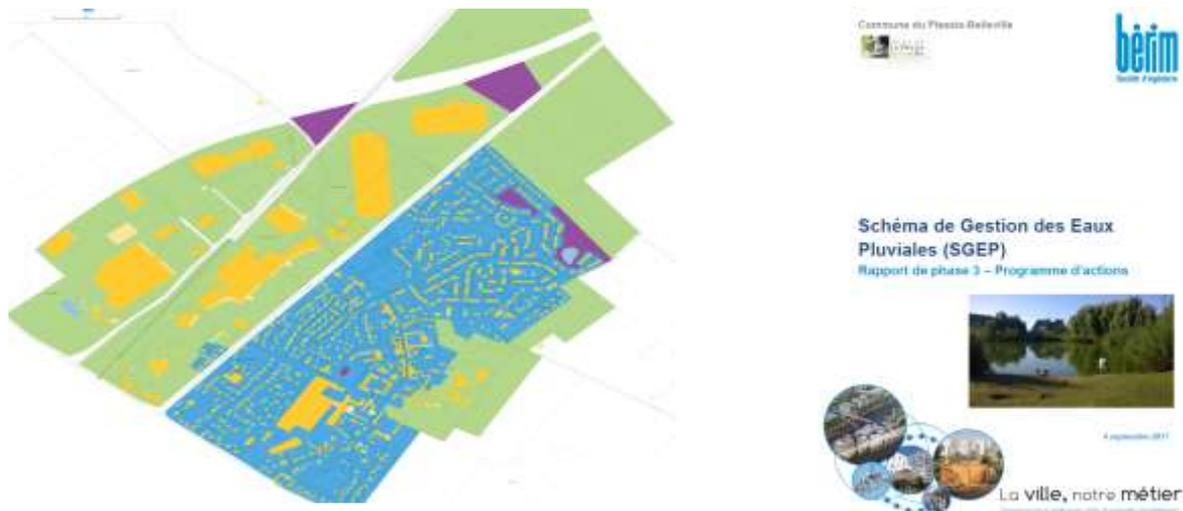


Figure 35 : Extraits du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales du Plessis-Belleville

✓ Suivi des projets Grand Cycle du Contrat Global

Un **comité technique** a été organisé le *11 Décembre 2017* afin de faire le point sur l'ensemble des projets concernant le Grand Cycle de l'eau (milieux aquatiques, gestion des espaces verts et zones agricoles, patrimoine et communication) avec les porteurs de projets et les acteurs concernés.

Le [tableau du bilan des actions Grand cycle du contrat global](#) résume l'avancement des différents projets Grand Cycle du contrat.

Trois projets initialement prévus en 2016 et 2017 n'ont pu être menés (fond rouge dans le tableau) :

- MA7 : Aménagement hydromorphologique rivière et reconnexion du lit majeur à sa zone humide à Ver-sur-Launette
- MA13 : Restauration continuité écologique sur le Six-Pieds à Mont l'Evêque
- MA 5 : Restauration de la continuité du Ru de la Cressonnière de Baron

Ces projets sont bloqués

- Soit à cause d'un changement de position des élus malgré une délibération prise par les conseils municipaux en amont du démarrage du projet.
- Soit par l'Architecte des Bâtiments de France qui refuse tous les projets dont les travaux auraient lieu sur un site inscrit ou classé. Un courrier va être envoyé au préfet et au sous-préfet afin de prévenir de ce blocage qui nous contraint à abandonner de nombreux projets de continuité écologique permettant de concourir au bon état des masses d'eau imposé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau. Une réunion organisée par les services de l'Etat devrait être organisée entre l'ABF et les syndicats de la Nonette et de la Thève notamment afin de trouver un compromis entre les enjeux patrimoniaux et environnementaux.

Concernant les actions Grand Cycle inscrites en 2017 au contrat global, le syndicat a mis en œuvre **13 des 15 projets** soit **87%**.

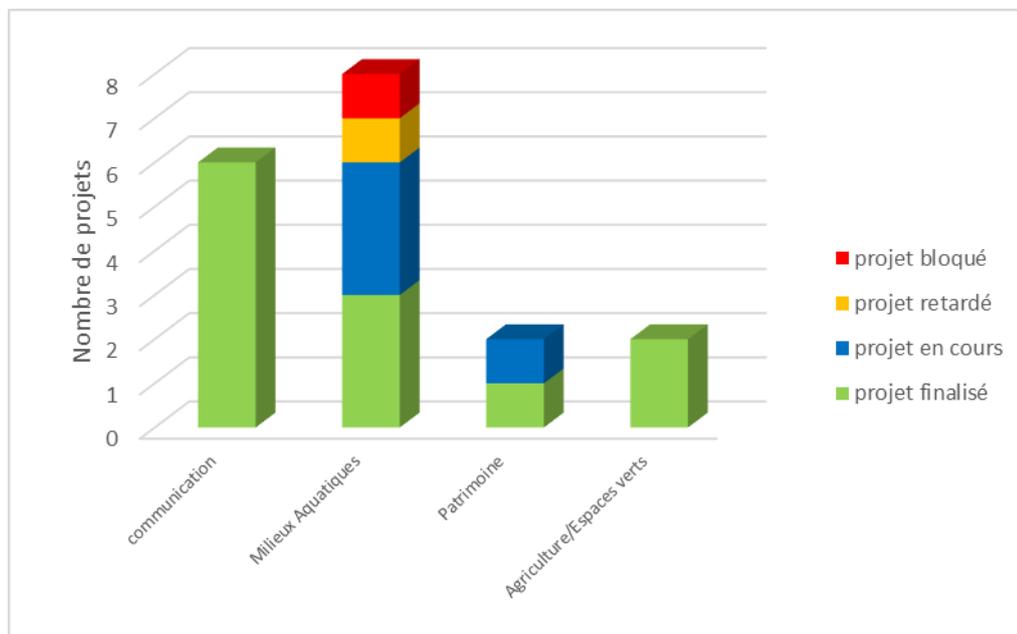


Figure 36 : Bilan des projets Grand Cycle prévus en 2017

3.3.3. Projets Petit Cycle de l'Eau du Contrat Global

Un comité technique a été organisé le **11 Décembre 2017** afin de faire le point sur l'ensemble des projets concernant le Petit Cycle de l'eau (assainissement, eau potable et gestion du pluvial) avec les porteurs de projets et les acteurs concernés.

Le [tableau du bilan des actions petit cycle du contrat global](#) résume l'avancement des différents projets Petit Cycle du contrat.

La **totalité des actions prévues pour 2016 et 2017 a bien été initiée**, sauf la station d'épuration de Ver-sur-Launette dont le projet est bloqué par le maire dans l'attente d'un compromis avec l'Agence de l'Eau. Certains projets, initialement prévus au-delà de 2019, sont même déjà lancés.

Pour l'ensemble des projets de création d'assainissement collectif, l'Agence de l'Eau demande à ce que les communautés de Communes, qui devraient reprendre cette compétence au plus tard en 2021, aient émis un avis favorable.

Concernant les projets d'assainissement collectif en cours, les dossiers de demande d'aide aux raccordements sont à réaliser au plus vite en 2018 pour bénéficier des taux actuels de subvention du 10^{ème} programme de l'AESN. En effet, il est probable que 11^{ème} programme qui s'appliquera à partir de 2019 ne prévoit plus de forfait d'aides pour les raccordements.

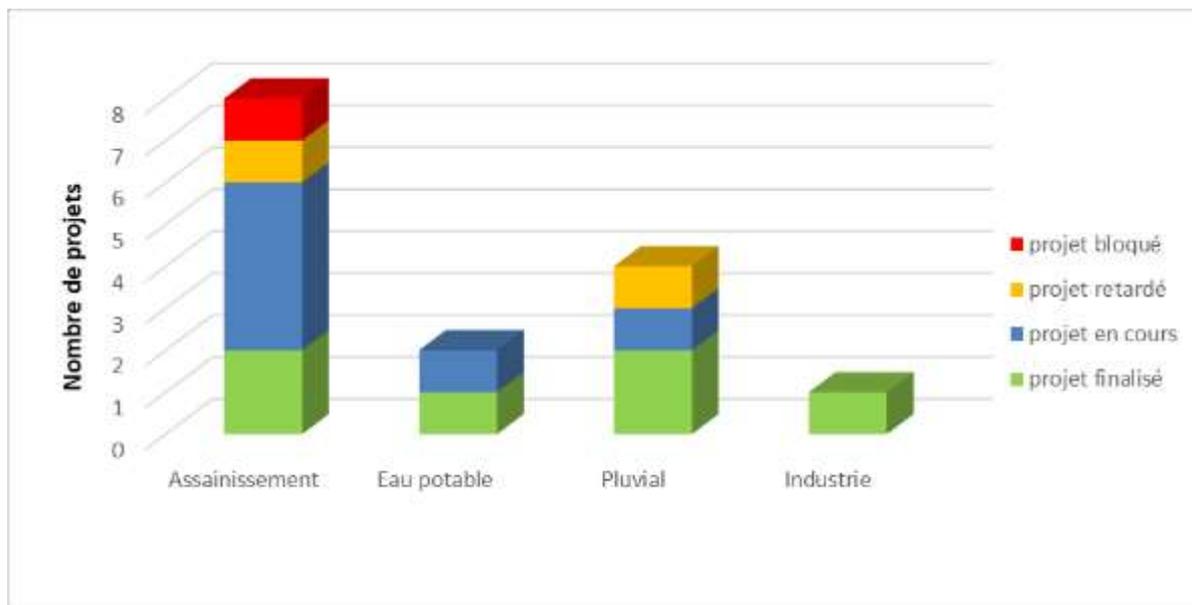


Figure 37 : bilan 2017 des actions petit cycle

3.3.4. Bilan des animations complémentaires du contrat global

Chambre d'Agriculture de l'Oise (CA 60)

Suite au départ de la conseillère eau et environnement de la Chambre en 2016, une animatrice a été recrutée par la Chambre d'Agriculture en février 2017. Dès l'arrivée du technicien ruissellement au SISN, une rencontre a été mise en place afin de travailler sur le programme de concertation pour la mise en œuvre de technique de lutte contre le ruissellement sur la Launette.

Il a aussi été demandé une modification des objectifs initialement inscrit dans le contrat global (tableau ci-dessous). Une rencontre devra être organisée début 2018 avec l'AESN afin de redéfinir des actions répondant mieux aux enjeux du territoire et de la profession.

Le temps consacré à ce contrat a été fixé à 10 jours par an.

| Thème | Actions proposées | Indicateurs d'action |
|--|--|--|
| Déployer la certification environnementale auprès des exploitants agricoles | <ul style="list-style-type: none"> - Information vers les agriculteurs sur la certification environnementale - Création d'un groupe d'agriculteurs volontaires sur le sous-bassin versant de la Launette - Formations à l'attention des exploitants agricoles visant la maîtrise des risques de pollution et la mise en œuvre des modes de production économes en intrants (protection intégrée, désherbage mécanique, gestion des effluents phytosanitaires, ...) - Journées annuelles de terrain (actions ponctuelles, visite d'essais, démonstration, retour d'expérience issus des fermes du réseau protection intégrée, ...). | Réunions d'information aux agriculteurs. Formations pour les agriculteurs Nombre d'agriculteurs rencontrés Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche |
| Animation prévention risques ruissellement érosion | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions avec les agriculteurs pour sensibiliser sur la mise en place d'actions de lutte contre le ruissellement - Rencontres individuelles avec les agriculteurs concernés par la mise en place d'aménagements d'hydrauliques douces | Réunions Rencontres individuelles Nombre d'aménagements mis en place |

Figure 38 : Actions de la Chambre d'Agriculture de l'Oise initialement inscrites au contrat Global de la Nonette

Association Agriculture Biologique de Picardie (ABP)

L'animation portée par cette association a pour objectif de favoriser le développement de l'agriculture biologique sur les bassins d'alimentation de captage et d'accompagner les collectivités dans le développement des filières biologiques.

Le temps consacré à ce contrat a été fixé à 5 jours par an.

L'année 2017 a été marquée par l'organisation du salon Terr'Eau Bio à Chèvreville les 7 et 8 juin 2017 sur le territoire du SISN. L'animatrice du SAGE étant en congés maternité lors du salon et totalement indisponible, aucune visite n'a pu être organisée spécifiquement pour les acteurs du territoire du SISN. Cependant, ce salon a été une véritable réussite, avec plus de 1500 visiteurs, 80 exposants et une vingtaine de démonstrations et conférences.

Une programmation d'actions pour 2018 doit être redéfinie avec ABP.

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCI 60)

L'animation de la CCI inscrite au contrat a pour but de mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation des TPE, PME/PMI et commerces, au travers d'actions individuelles et collectives, en partenariat avec les acteurs locaux, et accompagner les plus motivées de ces entreprises dans la mise en œuvre de démarches et d'outils de maîtrise de leurs effluents.

Début 2016, une liste des entreprises prioritaires a été établit avec l'AESN. Il s'agit des entreprises ayant des activités potentiellement polluantes. A partir de cette liste, 8 pré-diagnostic ont été réalisés en 2017 ;

| | 2016 | 2017 |
|--|------|------|
| Nombre d'entreprises dans le fichier | 312 | 305 |
| Nombre d'entreprises avec n° de téléphone | 158 | 105 |
| Nombre d'entreprises contactées | 50 | 54 |
| Nombre de prédiagnostics réalisés | 8 | 8 |
| Nombre de contre-visites | 6 | 6 |
| Nombre de dossier d'aide réalisé | 1 | 0 |

Figure 39 : bilan des diagnostics réalisés par la CCI de l'Oise

4. Conclusion – Perspectives 2018

L'année 2017 a été marquée par une importante phase de travail sur les transformations du syndicat dans le respect des lois NOTRE et MAPTAM. Les statuts, l'organisation des instances, les budgets, le mode de financement ont dû être revus. Une importante concertation a été mise en place avec plus d'une dizaine de réunions avec les Communautés de Communes et d'Agglomération.

Ce temps passé n'est cependant en rien perdu puisqu'il a permis au SISN de sensibiliser ses nouveaux adhérents aux grands enjeux du SAGE et du Contrat Global et de composer un conseil d'élus ayant tous participé à la mise en place de son organisation.

2018 sera une année perturbée de par les délais administratifs de validation des statuts, de désignation des délégués « finaux » puis du vote du bureau et du président. Cependant, le SISN s'efforcera de continuer à avancer sur les projets en cours et devrait profiter de l'arrivée de nouveaux membres pour mettre en place, avec le CPIE, une nouvelle classe d'eau à destination des élus et acteurs du territoire. En effet suite aux excellents retours de la classe d'eau de 2015, une nouvelle session sera proposée afin de proposer à une vingtaine de participants une formation sur les enjeux de l'eau sur le territoire.

Malgré l'absence de l'animatrice quelques semaines et le temps consacré à la GEMAPI, l'avancement des actions du contrat global n'a pas été lésé et au bout de **2 ans** de mise en œuvre, **36%** des investissements initialement prévu sur les 6 ans du contrat ont déjà été réalisés.

Le respect d'atteindre les 40% d'avancement à mi-contrat, c'est-à-dire en fin d'année 2018, est donc très probable. **69 % des actions sont en cours ou finalisées**, ce qui montre l'importante mobilisation des porteurs de projets et du SISN pour les accompagner.

Cependant un effort est demandé à l'ensemble des acteurs impliqués sur les projets milieux aquatiques de respect des engagements. En effet 3 importants projets de restauration de milieux, dont un projet de création d'une zone d'expansion de crue, pourtant d'intérêt général pour l'ensemble des communes du bassin versant, ont été stoppés par les communes alors que celles-ci avaient délibéré favorablement sur le lancement du projet en amont de l'étude. En plus des pertes financières et de temps pour le SISN, ce sont des opportunités d'améliorer la qualité de nos milieux, de limiter l'envasement et de redonner vie aux cours d'eau qui sont stoppées. Il ne peut être reproché au SISN de ne pas faire de travaux alors que d'importants efforts sont mis en œuvre pour que des actions concrètes et significatives soient lancés. Il est important que chaque collectivité du bassin versant et tous les partenaires gardent bien à l'esprit le rôle d'intérêt général de ces projets.

Malgré ces points à améliorer, les bilans de cette première année de mise en œuvre du SAGE et du Contrat Global sont plus que positifs puisque la **quasi-totalité des actions prévues pour 2017 ont été menées**. Les **actions 2018 sont prêtes à être initiées** et certaines ont même déjà démarrés.

Afin de réunir et de remercier l'ensemble des acteurs du SAGE et du Contrat, de présenter ce bilan des plus optimistes, une matinée sera organisée le 21 février à l'Abbaye de Chaalis suivi d'un cocktail déjeunatoire afin d'inaugurer cette troisième année du contrat global et du SAGE au travers un moment convivial d'échange avec l'ensemble de nos partenaires.

Annexes

| | |
|---|-----------|
| Annexe 1. Indicateurs du SAGE | 52 |
| Annexe 2. Indicateurs du contrat global..... | 53 |
| Annexe 3. Composition de la CLE | 54 |
| Annexe 4. Renouvellement des statuts du SISN | 55 |

Annexe 1. Indicateurs du SAGE

| Enjeu | Objectif général | Indicateurs de suivi | Valeur 2015 | Valeur atteinte en 2017 | Valeur cible à la fin de la mise en œuvre du SAGE |
|--|--|---|-------------|-------------------------|---|
| Faire vivre le SAGE | Enjeu transversal – Indicateurs de suivi valables pour les 3 objectifs identifiés. | Nombre d'études suivies et / ou réalisées | - | 19 | - |
| | | Nombre d'actions de communication mises en œuvre | - | 25 | - |
| | | Nombre de réunions réalisées | - | 55 | - |
| | | Nombre de thématiques suivies | - | 5 | - |
| | | Élaboration d'un plan de communication | - | oui | - |
| | | Nombre de structures partenaires rencontrées | - | 20 | - |
| | | Nombre de personne mobilisée dans la structure porteuse du SAGE | - | 4 | - |
| Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines | 2.1 Améliorer la connaissance de la qualité des eaux | Nombre de campagnes de mesures mises en œuvre pour les eaux superficielles | 1 | 3 | 6 |
| | | Résultats d'analyses collectés auprès des structures partenaires | Non | non | Oui |
| | | Nombre de stations ayant mis en place des fréquences minimales d'analyses | 0 | 0 | 7 |
| | 2.2 Poursuivre les efforts en assainissement collectif | Nombre de communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement | - | 6 | 100% des communes en AC |
| | | Création et mise à jour de l'observatoire sur l'assainissement | Non | En cours | Oui |
| | | Nombre d'installations réhabilitées / mise aux normes | 1 | 2 | 4 |
| | 2.3 Améliorer l'assainissement des entreprises | Nombre de pré-diagnostic réalisés | 0 | 18 | 40 |
| | | Synthèses transmises à la structure porteuse du SAGE | Non | Oui | Oui |
| | | Nombre d'autorisations de rejets signées | - | - | 100% |
| | | Zones à enjeu environnemental délimitées | Non | 0 | Oui |
| | | Nombre de dispositifs d'assainissement non collectif réhabilités et mis aux normes | - | 3 | 100% |
| | | Nombre de collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents couverts par un plan de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires | - | 9 | 100% (52/52) |
| | | Actions de sensibilisation des agriculteurs | 0 | 3 | 3 |
| | | Nombre d'agriculteurs ayant mis en place des aménagements le long des cours d'eau | - | - | 100% |
| | | Actions de sensibilisation des particuliers et des jardiniers | 1 | 9 | 6 |
| | 2.6 Garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous | Linéaire de réseau de drainage aménagé sur la Launette | - | - | 50% |
| | | Nombre de captages disposant d'une DUP | 85% | 87% | 100% |
| Nombre d'Aires d'Alimentation de captages délimitées | | 0% | 0% | 100% | |
| Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine | 3.1 Préserver et reconquérir les zones humides | Nombre de communes prenant en compte les zones humides dans leurs documents d'urbanisme | - | 20 | 100% (52/52) |
| | | Nombre de zones humides valorisées (plan de gestion, acquisition foncière, outils de préservation...) | 2 | 3 | 9 |
| | | Nombre de zones humides restaurées | 1 | 1 | 3 |
| | 3.2 Préserver et restaurer les cours d'eau et les milieux aquatiques | Études sur les milieux naturels et aquatiques | Non | 7 | Oui |
| | | Linéaire de cours d'eau entretenu / restauré ou renaturé | - | 3 | 20 km |
| | | Nombre de communes prenant en compte les cours d'eau dans leurs documents d'urbanisme | - | 10 | 100% (52/52) |
| | | Nombre d'ouvrages effacés / arasés / aménagés | - | 1 | 15 |
| | 3.5 Valoriser le patrimoine hydraulique | Plan d'action pour la restauration de la continuité écologique longitudinale | Non | oui | Oui |
| | | Plan d'action pour la restauration de la connectivité latérale | Non | oui | Oui |
| | | Nombre d'évènements, d'animations, d'action de sensibilisation | 1 | 6 | 6 |
| Maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation | 4.1 Limiter le ruissellement et l'érosion des sols | Création de la base de données sur le patrimoine | Non | non | Oui |
| | | Études caractérisant les risques de ruissellement et d'érosion des sols | 1 | 1 | 3 |
| | 4.2 Développer une gestion des eaux pluviales en zone urbanisée | Avancement de la mise en œuvre du programme d'action sur la Launette | 0% | 5% | 100% |
| | | Nombre de communes dotées d'un zonage pluvial | - | 7 | 100% (52/52) |
| | | Nombre de communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement intégrant la gestion des eaux pluviales | - | 10 | 100% (52/52) |
| | | Nombre de communes couvertes par un document d'urbanisme incluant des articles relatifs à la gestion des eaux pluviales | - | 20 | 100% (52/52) |
| | 4.3 Lutter contre les risques d'inondation | Nombre de communes prenant en compte les risques d'inondation dans leurs documents d'urbanisme | - | 20 | 100% (52/52) |
| | 4.4 Gérer les ouvrages hydrauliques | Respect des contraintes réglementaires | Non | non | Oui |
| Données collectées auprès des structures partenaires | | Non | non | Oui | |
| Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux | 5.1 Améliorer la connaissance sur l'état quantitatif des masses d'eau | Inventaire des prélèvements et les usages | Non | non | Oui |
| | | Étude sur la relation nappe/rivière | Non | oui | Oui |
| | | Étude de définition du volume prélevable | Non | non | Oui |
| | 5.2 Connaître et améliorer la gestion et l'organisation de l'AEP | Nombre de communes couvertes par un schéma directeur d'alimentation en eau potable | - | 12 | 100% |
| | 5.3 Encourager les économies d'eau | Actions de sensibilisation aux économies d'eau | 0 | 1 | 2 |

Annexe 2. Indicateurs du contrat global

| Objectifs | Indicateurs | Unité |
|--|---|-------|
| Objectif 1 : Sensibilisation à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques | Nombre de réunion publique information/sensibilisation grand public et scolaire, classe d'eau | 16 |
| | Nombre d'outils de communication | 6 |
| | Nombre de personnes ciblées | 10000 |
| Objectif 2 : Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine | | |
| Objectif 2.1 : Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques | Nombre Etudes réalisées | 7 |
| | Linéaire de cours d'eau restauré | 3000 |
| | Nombre d'aménagements rivière ponctuels (abreuvoir, passage à gué, clôtures...) | 3 |
| | Nombre d'opérations de rétablissement de continuité | |
| | Surface de zones humides restaurée, créée ou protégée | |
| Objectif 2.2 : mettre en valeur le patrimoine hydraulique | Nombre d'ouvrages patrimoniaux restaurés, préservés ou mis en valeur | 3 |
| | Nombre d'animations sur le patrimoine | 6 |
| | Nombre de réunions | 8 |
| | Linéaire de sentiers pédagogiques ou de randonnée | |
| Objectif 3: Améliorer la gestion des eaux pluviales et maîtriser les ruissellements | Nombre de réunions avec les élus | 20 |
| | Nombre d'agriculteurs rencontrés | 12 |
| | Nombre d'aménagements en technique douce de gestion du pluvial en milieu urbain | 2 |
| | Nombre d'aménagements de lutte contre le ruissellement en milieu agricole | 1 |
| | Nombre d'études de gestion du pluvial ou lutte contre le ruissellement | 3 |
| Objectif 4 : Améliorer la qualité des eaux superficielles | Nombre de points de mesures qualité d'eau | 18 |
| | Nombre d'Habitants aux normes suite à des travaux d'assainissement | 544 |
| | Nombre d'ANC réhabilité | 60 |
| | Nombre de STEP créées/réhabilitées | 2 |
| | Nombre de branchement créé pour l'assainissement collectif | 200 |
| | Linéaire de Réseau réhabilité, renforcé ou mis en séparatif | |
| Objectif 5 : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux | Nombre de gestionnaires/acteurs AEP rencontrés | 3 |
| | Nombre de réunion SDAEP | 1 |
| | Linéaire de réseaux réhabilités | |
| | Nombre d'animations/formation agriculture respectueuse de l'environnement | 3 |

Annexe 3. Composition de la CLE

| CLE 50 membres | | |
|---|---|-------------------------------------|
| <i>Collectivités et établissements publics : 25</i> | <i>Usagers, organisations professionnelles et associations : 15</i> | <i>Représentants de l'Etat : 10</i> |
| Bureau : 12 membres | | |
| <i>Président : Mme Lobin</i> | | |
| <i>Vice-président : M. Urvoy</i> | | |
| <i>M. Houette</i> | <i>M. Pilat, Chambre d'Agriculture de l'Oise</i> | <i>Agence de l'Eau</i> |
| <i>M. Querrec</i> | <i>M. Vincent, France Galop</i> | <i>DDT Oise</i> |
| <i>M. De Chevigny</i> | <i>M. Normand, Jardins Familiaux</i> | <i>Onema</i> |
| <i>M. Lauer</i> | | |
| Commissions thématiques | | |

Annexe 4. Propositions de statuts du futur syndicat mixte à la carte

Vu l'article L. 211-7 du code de l'environnement,

Vu l'article R. 212-33 du code de l'environnement,

Vu l'article L. 215-14 et R. 215-2 du code de l'environnement

Vu les articles L.5711-1 à L.5711-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 5211-61 alinéa 2, L. 5214-21 et L. 5216-7 I bis du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 23 décembre 2010 portant modification de la dénomination et des statuts de la Communauté locale de l'eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette,

Considérant la loi 2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, instituant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » auprès des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Vu les délibérations des communautés de communes et d'agglomération représentant les communes membres du syndicat dans l'exercice de leurs compétences de portage du SAGE et d'une partie de leur compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Vu la délibération du Conseil syndical du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) du 06/07/2017 portant sur les modifications statutaires visant la composition, la représentation et le fonctionnement du syndicat.

4.1.1. ARTICLE 1 : COMPOSITION ET DENOMINATION

En application des articles L 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé un syndicat mixte fermé à la carte entre :

- L'Agglomération de la Région de Compiègne
- La Communauté de communes Senlis Sud-
- La Communauté de communes Pays de Valois
- La Communauté d'agglomération Creil Sud Oise
- La Communauté de communes Plaines et Monts de France
- La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
- La Communauté de communes de l'Aire Cantilienne
- La Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte
- Les communes de BARON, BOISSY-FRESNOY, CHEVREVILLE, ERMENONVILLE, EVE, FRESNOY-LE-LUAT, LAGNY-LE-SEC, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, OGNES, PEROY-LES-GOMBRIES, LE PLESSIS-BELLEVILLE, ROSIERES, SILLY-LE-LONG, TRUMILLY, VER-SUR-LAUNETTE, VERSIGNY, VILLERS-SAINT-GENEST

Ce syndicat mixte garde la dénomination de Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.

4.1.2. ARTICLE 2 : SIEGE SOCIAL

Le siège social du Syndicat est fixé à l'adresse suivante : 6-8 rue des Jardiniers, 60 300 SENLIS

4.1.3. ARTICLE 3 : DUREE

Le Syndicat est créé pour une durée illimitée.

4.1.4. ARTICLE 4 : OBJET ET COMPETENCES

Le Syndicat a pour objet d'impulser, de faciliter et de concourir pour ses membres, à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Nonette.

L'objet du Syndicat s'inscrit dans :

- les principes de solidarité amont-aval ;
- l'atteinte et le maintien du bon état des eaux, à savoir du bon état écologique et chimique des eaux superficielles et du bon état quantitatif et chimique des eaux souterraines, tel que défini dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette ;
- le strict respect des droits et des obligations des riverains et de leurs associations, notamment d'entretien régulier, par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives tel que défini à l'article L. 215-14 du code de l'environnement.

Pour répondre à son objet, le Syndicat propose d'exercer pour ses membres les compétences non obligatoires suivantes :

- ❖ **Compétence 1 nommée « GEMA »** : missions 1 ; 2 et 8 de la compétence GEMAPI telle que défini au I de l'article L. 211-7

Le syndicat :

- entreprend toute étude, travaux et actions d'animation et de communication inscrits dans sa programmation pluriannuelle (contrat global notamment), outil de planification et de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette, pour :
 - l'aménagement du bassin versant de la Nonette en vue d'assurer l'atteinte du bon état écologique, (**mission 1** de la compétence GEMAPI telle que défini au I de l'article L. 211-7)
 - l'entretien et l'aménagement des cours d'eau (**mission 2** de la compétence GEMAPI telle que défini au I de l'article L. 211-7), dans l'objectif de l'atteinte du bon état écologique des eaux au sens de la DCE tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement, à l'exclusion de l'entretien régulier défini à l'article R. 215-2 du code de l'environnement qui doit être assuré par les propriétaires,
 - la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques par l'amélioration de la continuité écologique, la suppression de seuil, la diversification des écoulements, la remise en fond de vallée, et la protection et la restauration des zones humides. (**mission 8** de la compétence GEMAPI telle que défini au I de l'article L. 211-7)
- ❖ **Compétence 2 nommée « SAGE »** : portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nonette,

Le syndicat :

- assure le secrétariat technique et administratif, ainsi que l'animation de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette. (**mission 12** telle que défini au I de l'article L. 211-7)
- Afin d'assurer son rôle d'animation du SAGE (mission 12 de la compétence GEMAPI telle que défini au I de l'article L. 211-7), le SISN sera amené à exercer une mission de coordination, animation et communication sur le territoire et une assistance technique aux maîtres d'ouvrage de projet en lien avec la ressource en eau sur le territoire, notamment afin d'assurer la mise en œuvre du contrat global.

4.1.5. ARTICLE 5 : ADMINISTRATION

5.1 Conseil Syndical

COMPOSITION :

Le syndicat mixte est administré par un conseil syndical composé de délégués représentant les collectivités. Le nombre de délégués par collectivité et leur nombre de voix sont définis selon la ou les compétences transférées au syndicat, la surface située sur le bassin versant de la Nonette et le nombre d'habitants sur ce même bassin. L'utilisation de pondération (nombre de voix par délégué) permet de ne pas constituer une assemblée trop importante, permettant une administration et des échanges facilités.

| Collectivités adhérentes | Compétences | nombre de délégués | nombre de voix par délégué |
|---|-------------|--------------------|----------------------------|
| Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) | SAGE+GEMA | 1 | 6 |
| Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) | SAGE+GEMA | 1 | 6 |
| Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) | SAGE+GEMA | 6 | 13 |
| Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) | SAGE+GEMA | 1 | 6 |
| Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) | GEMA | 5 | 18 |
| Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) | SAGE+GEMA | 6 | 19 |
| Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) | SAGE+GEMA | 1 | 6 |
| Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) | SAGE+GEMA | 5 | 6 |
| BARON | SAGE | 1 | 1 |
| BOISSY FRESNOY | SAGE | 1 | 1 |
| CHÈVREVILLE | SAGE | 1 | 1 |
| ERMENONVILLE | SAGE | 1 | 1 |
| ÈVE | SAGE | 1 | 1 |
| FRESNOY-LE-LUAT | SAGE | 1 | 1 |
| LAGNY-LE-SEC | SAGE | 1 | 1 |
| MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ | SAGE | 1 | 1 |
| NANTEUIL-LE-HAUDOUIN | SAGE | 1 | 1 |
| OGNES | SAGE | 1 | 1 |
| PEROY-LÈS-GOMBRIES | SAGE | 1 | 1 |
| PLESSIS-BELLEVILLE (LE) | SAGE | 1 | 1 |
| ROSIÈRES | SAGE | 1 | 1 |
| SILLY-LE-LONG | SAGE | 1 | 1 |
| TRUMILLY | SAGE | 1 | 1 |
| VER-SUR-LAUNETTE | SAGE | 1 | 1 |
| VERSIGNY | SAGE | 1 | 1 |
| VILLERS-SAINT-GENEST | SAGE | 1 | 1 |
| TOTAL | | 44 | 354 |

MODALITES DE VOTE :

Chaque délégué titulaire dispose d'une ou plusieurs voix délibératives au conseil syndical comme défini dans le tableau ci-dessus. En cas d'absence d'un délégué titulaire, la ou les voix sont données à un délégué suppléant.

ATTRIBUTIONS :

Le conseil syndical élabore son règlement intérieur, et règle par délibération les affaires du Syndicat sur :

- Budgets, comptes, emprunts et acceptation de dons et legs,
- Répartition des charges entre les membres,
- Bilans et évaluations annuels et pluriannuels nécessaires,
- Effectifs et statuts du personnel,
- Validation des programmes d'actions,
- Modifications statutaires,
- Admission et retrait des membres,

- Transfert du siège,
- Représentation du syndicat auprès des partenaires.

Il peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions, à l'exception des attributions de l'article L5211-10 du CGCT. Le contenu et les modalités de mise en œuvre de ces délégations sont fixés dans le règlement intérieur.

5.2 Le Bureau

Le conseil syndical élit parmi les délégués qui le composent un bureau constitué de 7 membres dont :

- le Président ;
- deux vice-présidents, dans le respect des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT

Les membres du bureau sont élus pour la durée du mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Les modalités de fonctionnement et de modification du Bureau sont fixées dans le règlement intérieur.

Le Président est chargé de l'exécution des délibérations prises par le conseil syndical ou par le bureau.

Le président :

- représente le Syndicat dans tous les actes de la vie civile,
- prépare et exécute les délibérations du Comité syndical,
- est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Syndicat,
- représente le Syndicat en justice,

En cas d'empêchement, il peut donner délégation de pouvoir aux Vice-Présidents

4.1.6. ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le Syndicat pourvoit aux dépenses nécessitées par l'exécution des missions constituant son objet.

6.1 Ressources

Les ressources du Syndicat comprennent :

- les contributions versées par les membres adhérents,
- les subventions ou dotations qui peuvent lui être allouées,
- les produits des dons et legs,
- les produits des emprunts,
- les produits des redevances correspondant aux services rendus ou aux prestations fournies,
- les intérêts et revenus des biens meubles ou immeubles, et des valeurs lui appartenant,
- les capitaux provenant des économies faites sur le budget annuel,
- toutes autres ressources autorisées par la loi.

6.2 Contributions

La contribution des membres du Syndicat est calculée selon une clé basée sur les critères et la répartition suivante

- 50% de la population du membre dans le bassin versant de la Nonette
- 50% de la surface du membre dans le bassin versant de la Nonette

Cette clé de répartition est valable pour les contributions au budget du SAGE et au budget de la GEMA, selon la ou les compétences transférées

L'actualisation des cotisations en application de la clé de répartition est prise par délibération du conseil syndical pour tenir compte de l'évolution des critères.

6.3 Comptabilité et receveur

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent au Syndicat. La comptabilité est tenue par les services administratifs du Syndicat, sous l'autorité du Président et sous le contrôle du Comité Syndical.

Le receveur est le trésorier de Senlis.

4.1.7. ARTICLE 7 - ADHESION- RETRAIT DE MEMBRE

L'adhésion de nouveaux membres est soumise à délibération du conseil syndical. Les modalités d'adhésion sont fixées par le règlement intérieur du syndicat en application des dispositions de l'article L 5211-18 du CGCT. Un membre peut solliciter son retrait du syndicat suivant la procédure et dans les conditions prévues aux articles L 5211-19 et L 5211-25-1 du CGCT.

4.1.8. ARTICLE 8: MODIFICATIONS STATUTAIRES – DISSOLUTION – LIQUIDATION

Les modifications statutaires, la dissolution du Syndicat, ainsi que les conditions de liquidation sont prononcées par délibération du Comité syndical dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

4.1.9. ARTICLE 9 : DISPOSITION GENERALE

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts et le règlement intérieur, il sera fait application des dispositions applicables aux syndicats de communes et aux dispositions générales applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions des présents statuts.

4.1.10. ARTICLE 10 : COMITES THEMATIQUES

Pour le bon fonctionnement du syndicat et l'avancement des projets, des comités thématiques sont mis en place selon les enjeux du bassin versant (milieux aquatiques, communication ...). Les présidents de chaque comité seront désignés par le Conseil Syndical. Peuvent siéger des personnes non élues (experts, personnes référentes locales...) à la demande des présidents de chaque comité.



Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette
11, rue de Meaux,
60300 MONT-L'ÉVÈQUE

www.syndicat-sage-nonette.fr
www.facebook.com/syndicatnonette